

2016

Rapport d'activité

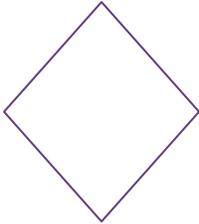
Symalim



Symalim 2016

# Sommaire

<b>Edito</b>	<b>3</b>
<b>I</b>	
<b>Fonctionnement des instances</b>	<b>5</b>
Le Comité Syndical	6
Bureau Syndical et commissions	8
Représentations dans d'autres instances	9
Ressources Humaines	10
Stratégie d'occupation du domaine public	11
Stratégie foncière	13
<b>II</b>	
<b>SDCI : fusion des syndicats</b>	<b>14</b>
<b>III</b>	
<b>Grand Parc 2030</b>	<b>17</b>
<b>IV</b>	
<b>Préserver et développer le territoire</b>	<b>21</b>
Rendre accessible tout en préservant un espace naturel unique	21
Construire une politique agricole cohérente et concertée	23
Rendre la culture accessible à tous et assurer la cohésion sociale	28
Favoriser les sports et loisirs verts pour le bien-être de l'utilisateur	33
Prévenir et sécuriser	35
Sensibiliser à l'environnement : L'îloz'	36
Promouvoir un projet de territoire et de tourisme	38
Restaurer le Canal de Miribel :	
De la gestion de l'eau à un projet de territoire	39
Porter à connaissance des missions sociales du Grand Parc	40
<b>V</b>	
<b>Bilan financier</b>	<b>43</b>



# Edito

*Le SYMALIM réunit 27 élus et autant de suppléants, issus de ses 16 collectivités membres au sein du Comité Syndical que je préside, entouré de 7 vice-Présidents.*

*Le secrétariat général se compose de 4 salariés qui assistent les élus dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Grand Parc (Grand Parc 2030). Il traite pour ce faire l'ensemble des dossiers stratégiques, juridiques, financiers, comptables et techniques. En 2016, 33 séances des assemblées (Comités, Bureaux, Commissions), ont ainsi été organisées.*

*Sur le plan institutionnel, 2016 est à plus d'un titre, une année charnière, préfigurant une évolution territoriale majeure :*

- *Dans le cadre du SDCI du Préfet du Rhône (Schéma départemental de coopération intercommunale), le SYMALIM fusionnera au 1er janvier 2017 avec deux syndicats intercommunaux : Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) et Syndicat de la Rize. La préparation de cette fusion, tant au niveau juridique, stratégique que financier et organisationnel (arrivée en décembre de 2 salariés, sur 3 salariés anciennement SIACJ) a fortement mobilisée les élus et les services. Sur le plan de la gouvernance, Gérard Revellin assumera la charge d'une nouvelle Vice-Présidence portant sur l'interface avec le Canal de Jonage.*
- *La demande d'entrée de la Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP) a également été un sujet important et mobilisateur, qui renforce la connexion entre le Rhône Amont et la Côtère de l'Ain. La négociation engagée a abouti à une nouvelle représentation avec 2 élus de la CCMP au Comité syndical du SYMALIM dont un Vice-Président au Bureau, André Gadiolet, en charge de l'interface Canal de Miribel.*
- *2016 a également vu l'aboutissement de la démarche politique que j'ai porté avec 3 Préfets successifs pour la Restauration du Rhône de Miribel Jonage. Emblématique de la dynamique du territoire autour du fleuve Rhône, le projet a été signé le 29 mars par les 9 partenaires, réunis au Grand Parc.*

*Le SYMALIM joue ainsi un rôle majeur dans la mise en dialogue entre la Métropole de Lyon et la Côtère de l'Ain, visant à créer un véritable projet de territoire.*

*Au niveau financier, comme pour l'année 2015, les budgets ont été particulièrement marqués par la baisse des dotations et le chantier « marges de manœuvre » de la Métropole de Lyon : -16% sur 3 ans dont une baisse négociée de -4% pour 2016. C'est le 1er exercice budgétaire impacté par cette baisse mais qui fait suite à plusieurs années sans augmentation des participations statutaires.*

*Pour rappel, le SYMALIM dispose d'environ 4 millions d'€ de budget de Fonctionnement et 2 millions d'investissements en mandat. Il est chargé de définir et d'arbitrer l'ensemble de ces dépenses ventilées entre 3 budgets :*

- *Budget principal de Fonctionnement : 1/4 des ressources, concerne les dépenses propres « régaliennes » du syndicat (emprunt, stratégie, finances, secrétariat des assemblées,...)*
- *Budget Annexe de Fonctionnement « Régie Intéressée Segopal », confié à la SEGAPAL dans le cadre d'une délégation de service public qui mobilise les 3/4 des ressources et vise à couvrir le coût d'entretien, de surveillance et l'offre Nature & Loisirs du Grand Parc,*
- *Budget d'Investissement intégrant l'ensemble des études et travaux visant au maintien en l'état ou la valorisation d'un patrimoine composé de 2 200 ha avec notamment 27 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, 160 km de voiries diverses, 800 ha de forêt, 500 ha d'agriculture, 400 ha de plans d'eau,... En 2016, l'investissement a notamment été consacré au réaménagement de la plage de L'atol' avec un 1er bilan d'exploitation positif.*

*Sur le plan prospectif, la démarche Grand Parc 2030 initiée en 2014, s'est étoffée en 2016 avec la continuité du travail politique (organisation de commissions et de temps d'échanges dédiés) mais aussi un travail technique des équipes et partenaires, aboutissant à la création d'un document en 2 parties : « Stratégie-guide » et « opérations-pilotes » en juin 2016. Ce document aura lancé l'acte III: la diffusion et le porté à connaissance du projet auprès des partenaires du SYMALIM.*

*Enfin, et toujours dans le cadre d'application de cette démarche, le SYMALIM a poursuivi son travail de sensibilisation aux 4 missions socles du Grand Parc : accessibilité modes doux, valorisation de sa politique agricole via des expérimentations et partenariats agricoles innovants ou encore via le développement de la marque label «Les Saveurs du Grand Parc», prévention et sécurité, culture & cohésion sociale, promotion du projet de territoire,...*

Le Président du SYMALIM  
Jérôme STURLA



Comité syndical du SYMALIM

## Fonctionnement des instances

Le Synamim est le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Grand Parc Miribel Jonage, propriétaire du parc.

Cet établissement public est composé de **16 collectivités**:

- la Métropole de Lyon
- 2 Conseils départementaux : Ain et Rhône
- 11 communes riveraines :

Dans l'Ain : Beynost, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil

Dans le Rhône : Décines, Jonage, Jons, Meyzieu, Vaulx-en-Velin

- les communes de Lyon et Villeurbanne

Le Grand Parc représente des ressources fondamentales pour la métropole, tant par la richesse naturelle et paysagère qu'il concentre que par les fonctions qu'il remplit.

Il participe à l'alimentation en eau potable de l'agglomération et la protège des crues du Rhône en leur offrant un champ d'expansion. Fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, il constitue un véritable poumon vert pour les populations urbaines.

Le Synamim confie la gestion du parc à la SPL Segapal dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Cela se traduit par le vote d'un budget annexe du Synamim et le contrôle de l'activité déléguée.

Le Synamim est également maître d'ouvrage de nombreux projets visant à maintenir en l'état son patrimoine ou à le valoriser. Le pilotage politique en est assuré par les instances syndicales et les commissions de travail thématiques présidées par les élus.

4 vocations socles :

- ▷ **Préserver la ressource en eau potable**
- ▷ **Maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône**
- ▷ **Préserver, valoriser, sensibiliser au patrimoine naturel**
- ▷ **Garantir l'accès de tous les publics pour des activités physiques, de loisirs et culturelles**

## Le Comité Syndical

Le Symalim réunit **27 élus** titulaires et autant de suppléants, issus de ses 16 collectivités membres au sein du **Comité Syndical**. Celui-ci fonctionne comme le Conseil Municipal dans une commune.

Les services ont la charge de préparer et d'organiser l'ensemble des assemblées (Comités Syndicaux, Bureaux Syndicaux, Commissions...). Ils assistent le Président et les vice-présidents dans le cadre des commissions thématiques pour mettre en œuvre les axes définis afin de préserver et développer son territoire à tous les niveaux : accessibilité et déplacements, espaces naturels et agricoles, culture, mixité sociale, sports et loisirs verts, sécurité, pédagogie à l'environnement, gestion de l'eau, ...

Le Comité syndical s'est réuni **6 fois** en 2016 :

- Le **9 février**, pour le vote des budgets primitifs,
- Le **1er avril**, comité qui a été principalement dédié à la démarche Grand Parc 2030, reporté au **6 avril** par manque du quorum.
- Le **16 juin** pour le vote des comptes administratifs et budgets supplémentaires

Le Comité du **18 octobre** a permis de présenter le bilan et les perspectives de développement de L'atol' (salle de forme et plage), et d'adopter les rapports d'activités

Enfin le dernier Comité syndical de l'année, le **8 décembre** a donné lieu au débat d'orientations budgétaires.



## Composition du Symalim au 31 décembre 2016

Collectivités	Nombre de Droits de vote	Nom des délégués titulaires	Nom des délégués suppléants
Métropole de Lyon	5	Richard BRUMM	Guy BARRAL
	5	Jean-Paul COLIN	Virginie POULAIN
	5	Martine DAVID	Sarah PEILLON
	5	Gilbert-Luc DEVINAZ	Marc CACHARD
	5	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
	5	Michel FORISSIER	Gaël PETIT
	5	Pierre HEMON	Bruno CHARLES
	5	Ronald SANNINO	Lucien BARGE
	5	Jérôme STURLA	Roland BERNARD
	5	Christophe QUINIOU	Martine MAURICE
Lyon	8	Alain GIORDANO	Jean-Yves SECHERESSE
Villeurbanne	4	Gilbert-Luc DEVINAZ	Anne REVEYRAND
Conseil départemental de l'Ain	4	Jean-Pierre GAITET	Caroline TERRIER
Conseil départemental du Rhône	2	Daniel VALERO	Christiane GUICHERD
Décines-Charpieu	2	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
Meyzieu	2	Christine MOLLARD	Gérard REVELLIN
Vaulx en Velin	2	Armand MENZIKIAN	Bernard RIAS
Jonage	1	Lucien BARGE	Martine CHALESSIN
	1	Jean-Noël BOURLIOUX	Alain CHAZOTTIER
Miribel	1	Nathalie DESCOURS-JOUTARD	Sylvie VIRICEL
	1	Michel PEREZ	Aurélie GIRON
Beynost	1	Christian BARDIN	Patrick DAGIER
Jons	1	Michel TAVERNIER	Isabelle LE GREN
Neyron	1	André VINCENT	Irène BASSAND
Niévroz	1	Dominique BARTHELEMY	Patrick BATTISTA
Saint Maurice de Beynost	1	Pierre GOUBET <i>(désigné lors du CS du 16/06 en remplacement de Benoît-Martin DORÉ)</i>	Yvan HERZIG
Thil	1	Bruno LOUSTALET	Nicolas ZIMERLI

## Bureau Syndical et commissions

Le **Bureau syndical** est chargé de discuter et préparer les dossiers techniques, financiers, juridiques en amont de leur examen par le Comité Syndical pour approbation.

Il est aujourd'hui composé de 11 membres : 1 président, 6 vice-présidents, 4 secrétaires.



**Jérôme Sturla**  
Président du Symalim  
Gestion globale de l'eau / Mise en tourisme / L'atol'



**Christophe Quiniou**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Accessibilité Déplacements



**Christian Bardin**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Espace naturels et agricoles métropolitains



**Richard Brumm**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Finances



**Jean-Pierre Gaitet**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Prévention / Sécurité



**Nathalie Descours-Joutard**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Culture / Cohésion sociale



**Armand Menzikian**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Marchés publics



**Gilbert-Luc Devinaz**  
Secrétaire



**Lucien Barge**  
Secrétaire



**Alain Giordano**  
Secrétaire



**Daniel Valero**  
Secrétaire

**Les commissions** sont composées d'élus titulaires et suppléants du Symalim et sont chacune pilotées par un vice-président. Leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques sur des thématiques identifiées comme prioritaires par le Président.

Les commissions proposent des orientations stratégiques sur les dossiers techniques, suivent les missions d'études, contrôlent l'avancement des projets votés ...

Ainsi, à chaque stade d'un projet, les élus sont informés et consultés en amont de la présentation et validation finale au Comité syndical.

 <b>ACCESSIBILITÉ / DÉPLACEMENTS</b> PRÉSIDIÉE PAR CHRISTOPHE QUINIOU
 <b>ESPACES NATURELS ET AGRICOLES</b> PRÉSIDIÉE PAR CHRISTIAN BARDIN
 <b>PRÉVENTION SÉCURITÉ</b> PRÉSIDIÉE PAR JEAN-PIERRE GAITET
 <b>FINANCES</b> PRÉSIDIÉE PAR RICHARD BRUMM
 <b>CULTURE / COHÉSION SOCIALE</b> PRÉSIDIÉE PAR NATHALIE DESCOURS-JOUTARD
 <b>MARCHÉS PUBLICS</b> PRÉSIDIÉE PAR ARMAND MENZIKIAN

## Représentations dans d'autres instances

Le SYMALIM est représenté dans différentes instances (donnant lieu à délibération) et participe, aux côtés d'autres associations ou institutions, au développement du territoire.

### Segapal

Le SYMALIM est le 1<sup>er</sup> des 21 actionnaires de la **SPL SEGAPAL** avec 50,22% du capital social. Il dispose à ce titre de 8 postes d'Administrateur au Conseil d'Administration :

Nathalie DESCOURS JOUTARD, Gilbert-Luc DEVINAZ, Laurence FAUTRA, Jean-Pierre GAITET, Armand MENZIKIAN, Christophe QUINIOU, Jérôme STURLA et André VINCENT.

Le Président Jérôme STURLA est également désigné comme délégué représentant le SYMALIM aux assemblées générales des actionnaires de la SEGAPAL.



La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. Elle est en quelque sorte un « mini parlement » de l'eau. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

Ses membres représentent l'ensemble des usages et des tendances qui peuvent s'exprimer autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Monsieur Christian BARDIN est désigné comme représentant du SYMALIM à la Commission Locale de l'Eau.



Par délibération du 15 octobre 2009, le Symalim a décidé d'adhérer à l'**Agence d'Urbanisme pour le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise**.

Cette adhésion a été actée lors du Conseil d'Administration de l'Agence du 21 décembre 2009, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Président Jérôme STURLA est désigné comme représentant du SYMALIM au Conseil d'Administration de l'Agence.



**EUROPARC**  
F E D E R A T I O N

**FEDENATUR** est une association qui a pour vocation de structurer un réseau d'échange entre les grands parcs dits périurbains ou métropolitains. L'enjeu de ces parcs fait l'objet de réflexions et d'échanges d'expériences entre les parcs adhérents.

L'Assemblée Générale de FEDENATUR donne lieu tous les ans, à des journées de travail et de visites dans un des parcs adhérents.

En 2016, le Président du SYMALIM Jérôme STURLA a participé à l'Assemblée Générale qui se tenait à Barcelone le 5 mai 2016. Cette assemblée a acté l'intégration de Fedenatur dans un réseau de patrimoine naturel et culturel européen « **Europarc** » pour défendre les intérêts et renforcer le réseau des parcs métropolitains européens. Avec l'intégration de Fedenatur, cette fédération repose désormais sur quatre piliers: 1. Aires protégées, 2. Parcs naturels régionaux, 3. aires marines et 4. Parcs urbains et périurbains.



Le SYMALIM est partenaire du **Pôle Métropolitain** et notamment de sa démarche

Festi'table, à travers le festival Woodstower, pionnier en matière de développement durable et d'agriculture en circuit local sur leur restauration, et espace test de cette démarche.

## Ressources Humaines

---

Le SYMALIM se compose de seulement 4 salariés à temps complet (2 agents de cadre A et 2 de cadre C). La fusion avec le Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) aura pour conséquence l'intégration de 2 nouveaux agents sur les 3 qui composaient le personnel du SIACJ.

Anne Moignard Directrice du Symalim	Richard Trillat Responsable du Pôle technique
Fatima Bechoua Suivi financier et comptable	Bérengère Vital Secrétaire de Direction

Les services ont la charge de préparer et d'organiser l'ensemble des assemblées (Comités Syndicaux, Bureaux Syndicaux, Commissions, COPIL, COTECH...). Ils assistent le Président et les vice-présidents dans le cadre des commissions thématiques pour mettre en œuvre les axes définis afin de préserver et développer le territoire à tous les niveaux. Un temps de travail important est consacré à la préparation des Commissions et au suivi des dossiers correspondant.

La stratégie guide pilotée par le Symalim a nécessité un investissement en temps important.

En 2016 par manque de temps disponible pour l'accompagnement, le Symalim a eu recours à moins de stagiaires.

- un stagiaire (Vincent COLOMINES) en **5<sup>ème</sup> année d'ISARA** a été mobilisé pour une période de 6 mois, en appui à la création du volet Espaces Naturels et Agricoles de la Stratégie Guide Grand Parc 2030.
- au mois de juin, une stagiaire (Cécile JOURDAIN) du **GRETA en formation d'assistant manager** est venue assister le secrétariat de direction, notamment sur des missions de classement, archivage et impression des

registres, missions obligatoires que le Symalim doit assumer mais en souffrance du fait de la priorité donnée au travail opérationnel et de la charge de travail que cela représente, notamment sur la préparation des très nombreuses réunions organisées par le syndicat.

Le SYMALIM est adhérent au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

A ce titre, le Symalim a adhéré à la convention d'interim. Ainsi, 2 intérimaires manutentionnaires sont venus en support sur 1 journée mi-décembre pour assister les salariés du Symalim et du SIACJ dans le déménagement du SIACJ, anciennement domicilié à la Mairie de Décines. Ils ont été aidés par les services municipaux des communes de Jons, Décines et Meyzieu afin de transférer l'ensemble des dossiers vivants dans les bureaux et des archives à conserver à la Ferme du Morlet.

Le SYMALIM adhère au Comité Social du personnel de la Métropole de Lyon depuis 2002, permettant ainsi à ses agents de bénéficier d'aides financières et matérielles dans le domaine social, culturel et sportif.

La convention a été renouvelée pour l'année 2016.

S'agissant des formations, en 2016 un agent a bénéficié d'une formation au concours d'attaché territorial et un autre d'un bilan de compétences, le tout auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Concernant les absences, 3 jours ouvrables pour maladie ordinaire sont constatés sur l'année 2016, et aucune autre absence pour autre congé.

# Stratégie d'occupation du domaine public

Au total, une soixantaine de conventions précaires lient le SYMALIM en qualité de propriétaire, la SEGAPAL en tant que gestionnaire et des tiers : restaurants et buvettes saisonnières, centres équestres, agriculteurs, associations, entreprises de travaux publics, pylônes téléphoniques, etc.

Le SYMALIM valide les projets de conventions ou les rédige selon les cas.

La SEGAPAL est rémunérée à hauteur de 50% du montant des redevances, sur la totalité des conventions, pour assurer le suivi et les contentieux de l'exploitation.

Le SYMALIM pilote en direct certaines conventions et répond aux sollicitations de la SEGAPAL pour arbitrer en cas de besoin (ajustements de convention, problèmes liés à l'exploitation, demandes d'investissement...).

**En 2016, plusieurs nouvelles conventions ont été signées :**

## **Conventions avec EDF concernant l'accessibilité de la zone amont du Grand Parc :**

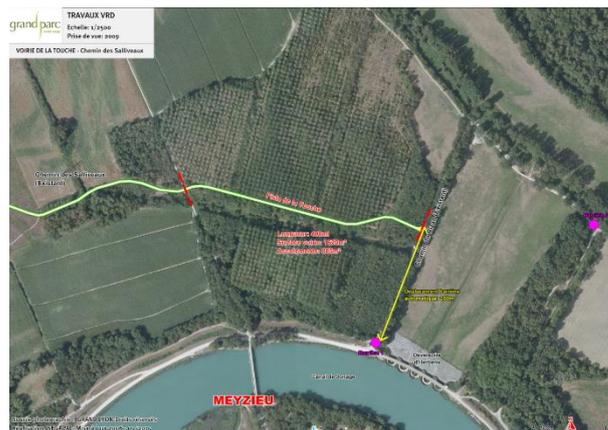
2 conventions ont été travaillées avec EDF qui exploite la chute hydroélectrique de Cusset. En qualité de concessionnaire, EDF gère la digue du canal de Jonage qui servait d'accès à la zone amont du parc jusqu'à ce qu'elle soit aménagée pour les modes doux.

**Convention pour la réalisation de la piste de la Touche :** l'objectif du Synamalim est de créer son accès propre à la zone amont, maintenant que la digue n'est plus circulaire sauf cas exceptionnel, et ce sans avoir à faire le tour du parc par le Nord.

Or, à proximité du déversoir d'Herbens, l'itinéraire traverse une parcelle concédée à EDF. Une convention a donc été nécessaire pour réaliser ces travaux afin de définir les modalités de circulation et de recalibrer les dispositifs de sécurité activés en cas de crue. Cette convention a été signée à titre gratuit.

## **Convention relative à l'usage des pistes de circulation sur le secteur Miribel et Jonage :**

L'objectif est de faciliter pour les signataires (EDF, Segapal et Synamalim) l'usage par les autres signataires des pistes dont chacun est propriétaire ou gestionnaire dans le secteur de Miribel-Jonage. Cette convention a été signée à titre gratuit.



## **Conventions pour les parcelles agricoles ZC5 et ZB9 :**

Ces 2 parcelles étaient exploitées jusqu'au 31 décembre 2016 dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans avec la SAFER. **Sur la parcelle ZB9**, il a été décidé de poursuivre avec l'agriculteur en place dans la mesure où il s'inscrit dans les orientations portées par le Synamalim en la matière, en particulier sur le maraichage et les circuits courts. Une nouvelle convention d'occupation a donc été signée avec lui.

**Concernant la parcelle ZC5**, il a été décidé de saisir cette opportunité pour installer une agricultrice dont le projet correspond pleinement aux orientations de la stratégie validée par le Synamalim pour ses espaces naturels et agricoles, à savoir : l'agriculture biologique, le maraichage et les circuits courts via « les Saveurs du Grand Parc ».

Un travail a donc été mené sur l'année 2016 afin de définir ensemble le cadre de l'usage de cette parcelle qui permette à la fois le développement de son projet et la mise en œuvre de la stratégie souhaitée par le Synamalim.

## **Conventions avec VNF concernant le reboisement de la peupleraie du Rizan.**

2 conventions ont été signées avec VNF : **une convention de partenariat pour le reboisement de la peupleraie du Rizan** et **une convention pour le suivi écologique de ce reboisement**.

Dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation du domaine public fluvial, VNF est intervenu sur le patrimoine arboré du canal de Miribel. L'opération globale visait à couper plusieurs centaines d'arbres identifiés comme dangereux par un expert forestier. Or, certains de ces arbres présentaient également un intérêt écologique.

Une première convention dont l'objectif est de réaliser une mesure compensatoire en faveur de la forêt et de la faune associée a donc été signée.

L'opération concernée est le reboisement de peupleraie de culture du Rizan, d'une surface de 10 ha.

La participation financière de VNF fixée à 10 000 € permet d'augmenter notablement les exigences écologiques du projet de reboisement : seules des essences feuillues locales et typiques de la forêt alluviale, telles que l'Aulne glutineux, le Tilleul à grandes feuilles, le Noyer commun ou le Chêne pédonculé seront plantées, répondant à un objectif de production de bois d'œuvre tout en favorisant la biodiversité et améliorant la qualité paysagère du site. Il est également prévu d'implanter des boutures de Peupliers noirs issues de la pépinière du Grand Parc.

Dans la seconde convention, VNF s'engage également à prendre en charge la réalisation du bilan et du suivi écologique de l'opération afin de déterminer l'efficacité des mesures réalisées. Ces suivis seront échelonnés sur 20 ans après la réalisation des travaux de reboisement.



## Révision PLU-H du Grand Lyon

Le Symalim a participé à plusieurs réunions techniques afin d'exposer ses projets de développement pour qu'ils soient intégrés au futur PLU-H. Il s'agit en particulier d'intégrer les orientations prises dans le cadre du travail sur le schéma directeur de développement de L'atol'.

Par ailleurs, 50 hectares de boisement qui ne sont pas identifiés dans le PLU actuel devraient être classés et donc protégés : 25 en « espaces végétalisés à mettre en valeur » et 25 en « espaces boisés classés ».

**Convention Orangina/Suntory :** plusieurs réunions ont eu lieu visant à finaliser le double conventionnement avec le Grand Parc. La convention d'occupation du domaine public gérée par la SPL Segapal et la convention de partenariat gérée par le Symalim. L'exigence du Symalim ayant été entendue, un accord sera trouvé pour que la durée des 2 conventions soit identique, soit 20 ans et les 2 conventions seront approuvées en février 2017.

**Convention navette fluviale :** afin d'anticiper la fusion des syndicats, un travail en commun a été réalisé par les services du Symalim et du SIACJ pour finaliser et signer fin 2016 la convention d'exploitation avec la SPL Segapal.





Promenade d'Herbens le long du Canal de Jonage

## SDCI : fusion des syndicats



En application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Michel DELPUECH, préfet du Rhône, a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), sur la base des avis des collectivités concernées et des membres de la Commission Départementale Métropolitaine de Coopération Intercommunale (CDMCI) réunie le 7 mars 2016.

Ce schéma dans son volet prescriptif, prévoit la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du **nouveau SYMALIM, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage**, fruit de la fusion entre l'ancien SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage), le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal pour la mise en valeur de la Rize (SIR).

Cette fusion va dans le sens d'une efficacité accrue pour mener à bien un projet de territoire cohérent à l'échelle du Rhône amont - Côtère de l'Ain.

Dès novembre 2015, une réunion entre les 6 Maires du SIACJ et le Président du SYMALIM a eu lieu, suivie d'une rencontre entre les présidents du SYMALIM et du SIACJ.

Cela a permis de définir une stratégie commune :

- **Accord de principe sur la fusion SIACJ/SY** (comme préconisé par SDMCI69)  
**Réserves sur intégration Syndicat de La Rize** (aucune activité).
- **Demande de portabilité du financement EDF** au bénéfice du seul canal de Jonage (solde 5M€ environ) réaffirmée
- Garder une **logique de pilotage global**, tout en raisonnant projets et équilibre sur et entre les territoires (complémentarité et non concurrence)
- Performance, économie d'échelle, fonctionnement innovant, s'appuyer sur le SYMALIM, seul syndicat structuré (fonctions supports absentes des 2 autres)
- Rappel de la position « à part » de Jons (non Métropole), volonté de garder sa représentation...

Le **Comité Syndical du Symalim, réunit le 15 décembre 2015, a donné un accord de principe à la fusion des syndicats**, sous réserve de l'examen, de la négociation et d'un accord des différentes parties sur les questions relatives:

- aux compétences exercées par la future structure (addition des compétences actuelles, nouvelles compétences)
- au niveau et au mode de financement, en particulier s'assurer de la portabilité au profit du seul canal de Jonage du protocole de partenariat signé entre EDF et le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ), approuvé par le Préfet de Région garant de sa bonne exécution le 3/05/1999, et ayant fait l'objet d'un avenant le 11/10/2006

Ce protocole formalise les relations primordiales à préserver avec EDF.

- à la gouvernance de ce futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui devra être équilibrée, respectueuse des intérêts des différentes composantes du territoire et unifiée afin de permettre un fonctionnement performant.
- au délai de mise en œuvre.

Sur le plan technique, la directrice du SYMALIM a été missionnée pour piloter cette fusion :

- dégrossir le sujet, poser les questions, les sérier, apporter les 1ers éclairages... en tenant informés les représentants de communes concernées,
- faire des propositions de gouvernances, discutées ensuite en Bureau et en Comité, avec les 16 collectivités membres concernées,
- négocier avec la préfecture et les collectivités membres,
- rédiger les statuts.

Depuis la fin de l'année 2015 et sur toute l'année 2016, un travail interne et collectif au Symalim a permis de travailler sur des scénarios intégrant toutes les composantes : gouvernance,

compétences, finances, juridique, comptable, RH, technique.

En parallèle le travail partenarial a été mené tout au long de l'année avec des échanges très soutenus :

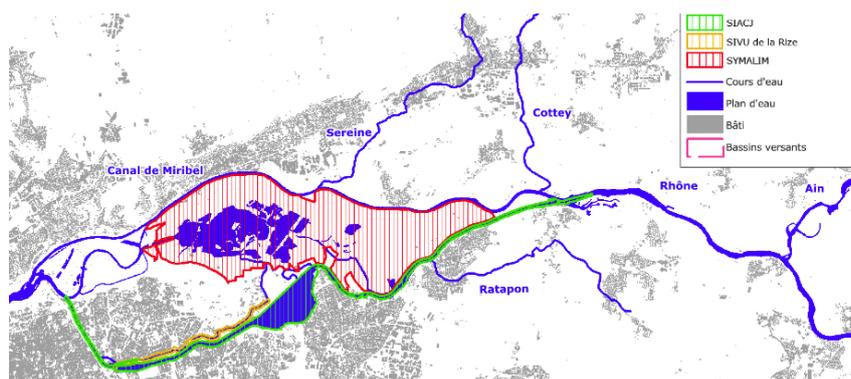
- des réunions stratégiques entre les présidents des 3 anciens syndicats,
- une 20aine de réunions préparatoires techniques bilatérales SYMALIM/SIACJ pour auditer entièrement l'activité à fusionner
- de nombreuses réunions de discussion stratégique avec la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône sur les aspects juridiques complexes, l'ensemble des collectivités membres
- plusieurs réunions avec la Trésorerie de Meyzieu et les services supports de la mairie de Décines (en support du SIACJ) et de la mairie de Vaulx en Velin (en support su SIR) pour anticiper la fusion comptable et financière
- réunions avec EDF sur le protocole de partenariat,
- réunions de terrains,...

Lors du **Comité Syndical du 16 juin 2016**, les élus **donnent un avis favorable** sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale du Rhône (SDCI) sur le périmètre proposé pour le nouveau Syndicat qui comprendra :

- Les communes de Beynost, Décines-Charpieu, Jonage, Jons, Lyon, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne,
- La Métropole de Lyon,
- Le Département du Rhône,
- Le Département de l'Ain.

Le périmètre sera composé du :

- Grand Parc Miribel Jonage (les 2200 ha du Symalim, acquis en pleine propriété)
- Canal de Jonage (domaine concédé à EDF) et ses abords/rives
- Grand Large
- La Rize



Le travail interne et externe sur les conséquences financières, comptables, RH, techniques,... pour le bon fonctionnement du nouveau syndicat à mobilisé

un temps de travail conséquent. Les délais ont été tenus : **l'arrêté préfectoral de création du nouveau Syndicat a été pris le 20 décembre 2016.**

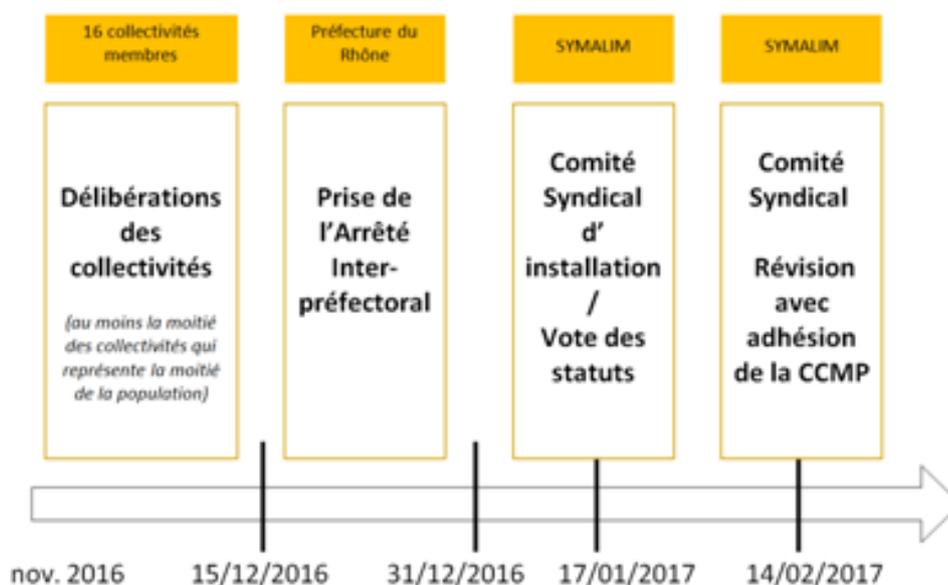
En parallèle, d'autres éléments sont venus complexifier la procédure :

- la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Miribel et Plateau,
- la demande de retrait du Conseil Départemental du Rhône
- la préparation de la gestion future du SYMALIM avec la fin de la DSP SEGAPAL au 31 décembre 2017 (1<sup>er</sup> COTECH SYMALIM/Métropole en novembre, 1<sup>er</sup> COFIL en décembre 2016)

#### Prochaine étape début 2017 :

Le vote des statuts et l'élection de l'exécutif.

Puis la modification des statuts pour acter l'entrée de la CCMP





## Grand Parc 2030

« Grand Parc 2030 » est une démarche collaborative mis en place par le Symalim sous l'impulsion de Jérôme STURLA qui a débutée en 2014. Elle a pour objectif d'établir un nouveau projet de territoire en proposant une stratégie politique de développement du Grand Parc qui tienne compte de son environnement proche - Rhône Amont Côtière de l'Ain - et de l'échelle de l'aire métropolitaine.

La première phase de travail commune sur la stratégie cadre, engagée lors du séminaire Acte I en septembre 2014 a permis de s'accorder sur ce qui constitue l'ADN du Grand Parc. La démarche s'est poursuivie en 2015 avec la publication d'un premier document « Une vision à partager » qui a posé les bases d'une coopération renouvelée. Cet **Acte I** de la stratégie a permis de faire émerger 3 grands objectifs clefs pour guider l'évolution du Grand Parc:

- Conforter et dynamiser la valorisation des ressources environnementales

- Faire du Grand Parc un haut lieu des loisirs et du tourisme métropolitain
- Développer la vocation culturelle et éducative auprès de publics diversifiés

**L'acte II** de la démarche, initié en octobre 2015 avec un deuxième séminaire réunissant les élus du SYMALIM a consisté sur 2016 à travers la validation d'axes stratégiques, en l'élaboration d'une stratégie-guide, document prospectif à vision 2030. **L'acte III** de concertation et promotion a lui aussi été enclenché.



## Un cadre de travail partenarial

L'élaboration de la démarche a été réalisée dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise dont le SYMALIM est adhérent depuis 2010.



L'Agence a secondé le SYMALIM autour de 2 missions :

- Accompagnement stratégique,
- Accompagnement à la rédaction.

Concernant l'animation des séminaires et réunions, l'Agence a fait appel à un animateur spécialisé (Claude Costechareyre) et pour la mise en forme du projet et la rédaction, le SYMALIM et l'Agence se sont appuyés sur l'aide de Catherine Levailant (Agence CINCO). Une douzaine de réunions de coordination ont été nécessaires.

## Le travail des commissions

En parallèle de la vision prospective à long terme, les élus du Symalim ont travaillé en commissions et inter-commissions à l'incarnation de cette vision, au travers d'opérations-pilotes concrètes illustrant ce projet et possiblement mises en œuvre dès à présent.

Fin 2015, 2 premières commissions s'étaient réunies, et poursuivi début 2016 avec différentes commissions et inter-commissions :

- **commission Accessibilité / déplacement élargie à tous les élus le 26 janvier.** En effet, lors du séminaire intermédiaire du 27 octobre 2016, l'aspect transversal des questions liées à l'accessibilité et aux déplacements avait été mis en avant car elle conditionne bien souvent la faisabilité des projets des autres commissions.

Lors de cette réunion, l'ensemble des thèmes de la mobilité ont été abordés : transports en communs, modes doux, transit pendulaire, stationnement, accès routier et autoroutier.

Les deux commissions suivantes ont été animées par un médiateur, Claude Costechareyre :

- **inter-commission ENA / Culture & cohésion sociale le 23 mars**

3 grands projets ont été abordés : la sensibilisation autour de l'alimentation, le développement de sentiers thématiques réunissant nature et culture, la valorisation des animaux comme vecteur pédagogique et de formation.

- **Commission Sports et loisirs verts le 24 mars**

Après le rappel des actions réalisées dans les commissions précédentes, le projet a été de travailler sur une approche transversale Sport/nature/culture mais aussi santé/bien-être.

Ces rencontres ont permis de présenter aux élus les remarques d'ores et déjà intégrées, celles en cours d'intégration ainsi que les éléments à arbitrer.

## Un processus d'élaboration concerté

En parallèle, un travail d'échanges techniques a été réalisé :

- entre les équipes techniques Symalim et Segapal (réunion le 3 mai animée par Claude Costechareyre),
- entre le Symalim et les représentants des différentes thématiques concernées à la Métropole de Lyon : eau potable, déplacement, espaces naturels et agricoles, développement durable, culture, mixité sociale (réunion le 9 mai).



Ce travail collaboratif des élus associé à un travail technique de fond, a abouti à la validation d'un projet en synergie avec les politiques de la Métropole de Lyon, des Conseils départementaux, des Communautés de communes et des communes riveraines.

Il se base sur un **double objectif** :

- Un cap pour le Grand Parc
- Une contribution au projet de territoire Rhône Amont – Côtère de l'Ain

## Le document socle : la stratégie-guide

**Un point de départ : Confirmer le caractère inaliénable des quatre vocations-socles du Parc (eau potable, expansion des crues, patrimoine naturel et accueil des publics) qui demeureront prioritaires et conditionneront l'ensemble des actions à conduire.**

**Penser la stratégie à trois échelles territoriales**

- Grand Parc Miribel Jonage (*nouveau périmètre*)
- Rhône amont Côtière de l'Ain
- Aire Métropolitaine

**Le Grand Parc : un laboratoire d'idées, d'actions et de partenariats innovants autour de 6 axes :**

**Axe 1 :** Demeurer un écrin de nature et de biodiversité et être reconnu comme tel,

**Axe 2 :** Développer la culture et l'éducation à l'environnement,

**Axe 3 :** Garantir une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine,

**Axe 4 :** S'inscrire dans les politiques locales de sport, de santé et d'alimentation,

**Axe 5 :** S'inscrire dans un réseau d'espaces naturels périurbains et de grands parcs à l'échelle métropolitaine,

**Axe 6 :** Refonder un modèle économique basé sur des partenariats et sur la valorisation des ressources du Grand Parc.



## Les opérations-pilotes

**En complément de la Stratégie-guide, un document « opérations pilotes » décline cette stratégie en actions.**

Ces « actions-pilotes » reposent sur le travail des commissions et illustrent concrètement des projets transversaux.

Ce supplément de 4 pages rappelle également que le document global s'est établi sur le cadre actuel du Grand Parc. La fusion avec les syndicats d'aménagement du Canal de Jonage (SIACJ) et de la Rize sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est une nouvelle échelle à laquelle il faut aussi réfléchir. Le travail technique et stratégique avec le SIACJ a donc d'ores et déjà été initié pour agrémenter ce projet de territoire.

**grand parc 2030**  
Les opérations-pilotes  
Juillet 2016

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie-guide Grand Parc 2030, des opérations-pilotes ont été identifiées par les élus du Symalim. Ces actions emblématiques illustrent le volet opérationnel du projet et ont vocation à être complétées au fil du temps, en particulier dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention du Symalim.

Pour chaque action sont identifiées les échelles et les axes stratégiques auxquels elle répond :

**Échelle 1**  
Grand Parc

**Échelle 2**  
Rhône amont - Côtière de l'Ain

**Échelle 3**  
Aire métropolitaine lyonnaise

**AXE 1**  
Demeurer un écrin d'eau et de biodiversité

**AXE 2**  
Développer l'offre culturelle, l'éducation et la formation à l'environnement

**AXE 3**  
Valoriser une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine

**AXE 4**  
Promouvoir et cultiver le capital santé

**AXE 5**  
S'inscrire dans le réseau des espaces naturels et des grands parcs d'échelle métropolitaine

**AXE 6**  
Refonder le modèle économique sur des partenariats et la valorisation des ressources du Grand Parc

Opération pilote	Actions	Axe					
		1	2	3	4	5	6
<b>Le Grand Parc dans l'assiette</b>	Inclure à l'agriculture biologique	•	•	•	•	•	•
	Inclure à l'agroécologie et expérimenter des pratiques agroécologiques	•	•	•	•	•	•
	Pérenniser et valoriser l'agriculture dans des conditions écologiquement durables, économiquement viables et comme un vecteur de sensibilisation aux problématiques alimentaires	•	•	•	•	•	•
	Faciliter l'accès et la circulation pour les engins agricoles : construction d'un nouveau pont, consolidation des ponts actuels, aménagement des pistes pour les tractors manquants, entretien des chemins	•	•	•	•	•	•
<b>Créer de Nature</b>	Vendre et promouvoir les produits labellisés « Les Saveurs du Grand Parc » sur le parc (Café, L'Inc, restaurants, marchés de producteurs, événements, etc.) et à l'extérieur (magasin et plateformes de vente bio/local)	•	•	•	•	•	•
	Rapprocher le citoyen et le producteur	•	•	•	•	•	•
	Développer l'utilisation de la traction animale	•	•	•	•	•	•
	Développer des partenariats avec des organismes de recherche et d'enseignement	•	•	•	•	•	•
<b>Pôle de bien-être</b>	Développer le pôle tennistique intérieur : salle de forme, activités dans petit et grand hall	•	•	•	•	•	•
	Développer le pôle tennistique extérieur : aires de jeux, city stade, golf	•	•	•	•	•	•
	Développer le pôle nautique : plage, accueil, vestiaire	•	•	•	•	•	•
	Rationaliser le fonctionnement du pôle technique	•	•	•	•	•	•

## Le processus de validation

Le 19 mai 2016 en Bureau du Symalim, une 1<sup>ère</sup> présentation de la stratégie-guide a été faite aux élus pour amendements et discussion autour des modalités de partage et de promotion de la stratégie-guide auprès des partenaires.

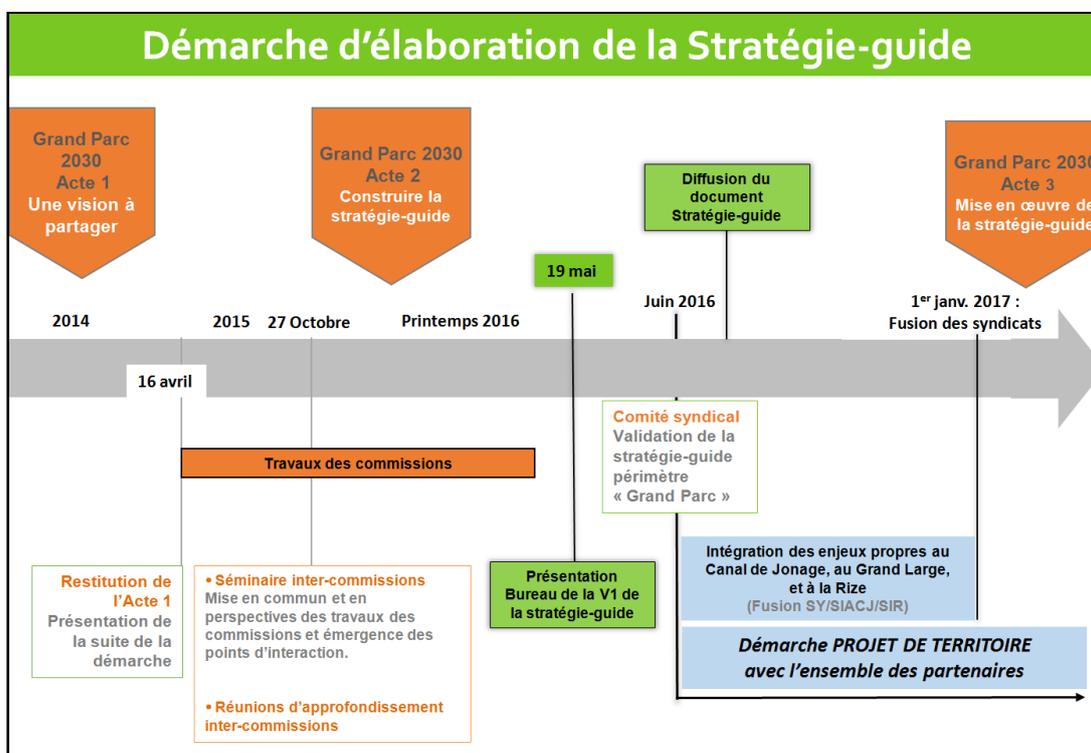
Un mois plus tard lors du Comité Syndical du Symalim, le contenu du document stratégie-guide a été validé.

En juillet, le document final a été diffusé à l'ensemble des partenaires du SYMALIM. 450 pochettes Stratégie-guide + actions pilotes ont été envoyées aux élus du SYMALIM, aux élus des collectivités partenaires, aux techniciens des collectivités partenaires et autres organismes partenaires.

## Miser sur la complémentarité des échelles et des acteurs

Au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et suite à la diffusion du document stratégie-guide, « l'Acte III » de la démarche a débuté avec l'idée d'engager la coréalisation de ce projet en :

- intégrant les enjeux et les orientations propres au Canal de Jonage, Grand Large et au ruisseau de la Rize (dans le cadre de la fusion des syndicats)
- mobilisant les réseaux adéquats pour le faire comprendre
- élargissant la démarche aux partenaires pour qu'elle serve de base à une réflexion plus large et qu'ils puissent l'intégrer dans leur propre projet.





# Préserver et développer le territoire

## Rendre accessible tout en préservant un espace naturel unique

Président de la Commission :  
M. Christophe QUINIOU

La Commission **Accessibilité et Déplacement**, présidée par M. QUINIOU en tant que **1<sup>er</sup> vice-président du SYMALIM** est composée de 8 élus. Elle s'est réunie 3 fois en 2016.

La **1<sup>ère</sup> commission du 26 janvier** s'inscrit dans la démarche Grand Parc 2030, tous les élus du SYMALIM ont été invités afin de balayer l'ensemble des sujets liés à l'accessibilité et à la mobilité sur le Grand Parc. Elle a permis de travailler sur de nombreuses possibilités pour améliorer l'accessibilité au parc.

### 3 réunions de commission

26 janvier (*commission élargie*)  
10 mars

Transversale à tous les autres sujets (culture, Espaces naturels et agricoles, sécurité, tourisme, ...) l'accessibilité joue un rôle majeur dans la réflexion Grand Parc 2030 et à été intégré dans chacun des 6 axes développés.

La **commission du 10 mars** a été consacrée au choix des opérations à réaliser et des affectations sur le budget « VRD travaux courants 2016 » voté par le Comité syndical.

L'opération majeure engagée sur le budget de l'année 2016 a été la reprise de la piste cyclable du chemin de L'île (le long des centres équestres).



En fin d'année, la **commission du 17 novembre** a permis faire le point sur les réalisations programmées sur l'année et de réajuster certaines actions comme par exemple sur la signalisation avec le choix de mettre en place une signalisation légitimant la présence des vélos sur les voiries du parc.

Le second point à l'ordre du jour de cette commission était la préparation du budget d'investissements 2017 (propositions à soumettre dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire).



L'année 2016 a aussi été marquée par le **lancement de « l'étude de régulation de l'accès et du stationnement du Grand Parc »**.

Son objectif est d'étudier la faisabilité des différentes possibilités de réguler les accès et le stationnement par un système de monétisation.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- Enjeu d'accueil du public : Qualité de l'accueil et de la prise en charge du visiteur
- Enjeu sécuritaire des différents usagers : capacité à réguler les flux routiers
- Enjeu écologique : Impact sur le milieu
- Enjeu financier : Retour sur investissement intégrant les charges de fonctionnement (dont maintenance)

Cette étude devra permettre au SYMALIM de disposer de tous les éléments pour se positionner sur un projet et aborder ensuite la phase opérationnelle.

Après une phase de diagnostic, le travail devra aboutir en 2017 sur une étude de faisabilité qui présentera au moins trois scénarii portant sur du court et moyen terme.

La rocade Est de Lyon (N346) qui longe le Grand Parc au sud-ouest constitue un ouvrage de protection contre les inondations de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne Saint Jean.

Le coté de cette « digue » qui est visible depuis le Grand Parc a bénéficié d'un aménagement paysager important lors de sa construction. Avec le temps cette végétation a conquis l'ensemble du talus dont la partie basse qui pourrait être immergée en cas de crue et cela rend difficile son inspection.

La DIRCE (Direction Interdépartementale des Routes Centres Est) a donc pris contact avec le Symalim pour envisager des travaux de débroussaillage.

2 réunions techniques le 2 mars et le 25 octobre ont permis de se caler sur les travaux à réaliser qui vont permettre de réaliser les inspections dans de bonnes conditions tout en maintenant l'ambiance paysagère.

Les travaux ont été réalisés pendant l'hiver 2016/2017.



## Construire une politique agricole cohérente et concertée

Président de la Commission :  
M. Christian BARDIN

La Commission **Espaces Naturels et Agricoles (ENA)** réunit autour de Christian Bardin, 2<sup>ème</sup> vice-président du SYMALIM, 6 élus et les 15 agriculteurs du Grand Parc. Elle offre un temps d'échange important pour les agriculteurs.

Sur l'année 2016 (comme pour l'année 2015), une part importante du travail s'est concentrée sur l'élaboration de la nouvelle Charte des ENA : un travail stratégique, piloté par Christian Bardin, Vice-président du Symalim en charge de cette thématique et en partenariat avec la Métropole de Lyon et l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine qui ont été amenés à participer aux réunions.

La mise en œuvre de la démarche s'est également appuyée sur la présence de Vincent Colomines, stagiaire ISARA pour six mois au sein du Symalim.

### Elaboration de la Charte ENA



La **commission du 3 mars** consacrée à la stratégie sur les Espaces Naturels et Agricoles et notamment à la concertation avec les agriculteurs.

- Retour sur le travail réalisé en 2015
- Présentation de Vincent Colomines (Stagiaire ISARA)
- Point sur les étapes à venir

Lors de cette Commission, le Symalim a présenté les grandes orientations qu'il souhaitait inscrire dans la future charte et les conventions qui lieront les agriculteurs au Grand Parc.

Suite à ce premier échange, le SYMALIM a transmis aux agriculteurs les propositions précises et chiffrées des mesures. La **chambre d'agriculture du Rhône** était associée à cette réunion ainsi qu'à la phase préparatoire. Elle a donc ensuite été chargée d'organiser la concertation interne entre les agriculteurs et de formaliser des propositions d'adaptation du projet établi par le Symalim.

### 4 réunions de commission

3 mars  
23 mars (*intercommission*)  
30 juin  
10 octobre

Un travail interne important a été mené afin de faire la synthèse des propositions. Cela a abouti à la proposition qui a été présentée lors de la **commission du 30 juin** aux agriculteurs.

#### Synthèse du calendrier d'élaboration

<b>3 mars</b>	<i>Commission de présentation aux agriculteurs du parc des mesures envisagée,</i>
<b>15 avril</b>	<i>Envoi des éléments écrits par le SYMALIM à la Chambre d'agriculture du Rhône,</i>
<b>23 mai</b>	<i>Réunion de concertation du monde agricole organisée par la Chambre d'agriculture du Rhône,</i>
<b>30 juin</b>	<i>Commission de présentation des propositions revues par le SYMALIM, Réunions de concertation avec : - les associations naturalistes</i>
<b>6 septembre</b>	Bureau du SYMALIM: validation de l'ensemble des propositions
<b>8 septembre</b>	Rencontre associations naturalistes
<b>6 octobre</b>	Rencontre avec les partenaires institutionnels du SYMALIM
<b>12 octobre</b>	<i>Commission agricole : présentation de la version définitive par le SYMALIM</i>

Suite à cette concertation spécifique avec le monde agricole, une concertation avec les partenaires du parc a été menée.

D'une part avec le monde associatif et en particulier les associations naturalistes : FRAPNA, LPO, Naturalistes rhodaniens, Naturama, Arthropologia, SFORA, société linnéenne de Lyon, et d'autre part avec les partenaires institutionnels : Directions Départementales des Territoires, Métropole, Pole métropolitain, Sage de l'est lyonnais, ARS, chambres d'agriculture du Rhône et de l'Ain, Ardab, Adabio, EDF, ONF.

La rédaction définitive a été présentée aux agriculteurs en commission le 12 octobre.



**Maintenir un équilibre entre patrimoine naturel et fréquentation humaine**

À proximité immédiate d'un bassin de population de 1,3 million d'habitants, le Grand Parc est un espace très fréquenté qui doit concilier accès du public et préservation de la biodiversité. Une exigence qui se traduit par une gestion différenciée des espaces, d'ouest en Est, selon leur fréquentation. Autour d'un cœur sanctuarisé, et à la proximité de la nature et du patrimoine, y compris dans les espaces les plus aménagés et fréquentés. La surveillance des pratiques et de l'équilibre usage/fréquentation gèrent également les pratiques de gestion.

Agence d'urbanisme - Grand Parc  
Visions partagées

OBJECTIFS	ACTIONS
Mener une gestion différenciée adaptée à chaque secteur du parc, permettant une collaboration entre les usagers et la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la gestion différenciée du site selon un gradient d'aménagement distinguant 3 secteurs (une zone « sud » dédiée à l'accueil du public, une zone intermédiaire dédiée à la découverte de l'environnement et celle des espaces de nature, et une zone « nord » essentiellement agricole et forestière).</li> <li>Prendre en compte les enjeux environnementaux dans tous les travaux et activités du parc, tout bien dans le cadre de la gestion globale que d'aménagements de valorisation.</li> </ul>
Veiller au respect du patrimoine naturel par les usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller quotidiennement le site grâce à la présence des agents assésiens du Grand Parc, afin de contrôler les abus et réguler les pratiques liées à l'entrée du patrimoine naturel.</li> <li>Prélever la fréquence de visites qui assure surveillance, sensibilisation et médiation.</li> <li>Informar et sensibiliser les usagers du site sur les pratiques attendues en matière de fréquentation notamment grâce à des actions de médiation.</li> <li>Prélever les dégradations ou les dysfonctionnements et y remédier rapidement.</li> </ul>
Faire de l'environnement une préoccupation partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des instances de concertation impliquant les différents acteurs concernés par le territoire environnemental.</li> <li>Développer les conventions avec les acteurs professionnels ou associatifs présents sur le site (bénévoles, pêcheurs, agriculteurs, forestiers, centres équestres...), afin de pérenniser un respect mutuel, responsabiliser et sensibiliser.</li> </ul>

## Renouvellement des conventions agricoles

Les conventions en cours se terminent le 31 décembre 2017, toutefois ces conventions prévoient que les signataires (SYMALIM, SEGAPAL et exploitants agricoles) se mettent d'accord au moins une année avant sur la suite donnée.

Ainsi, à l'automne 2016, chaque agriculteur a été rencontré individuellement au moins une fois afin de faire le point sur son activité sur le parc et d'envisager la suite.

Pour 3 agriculteurs (sur 16 au total) qui disposaient de faibles surfaces sur le parc et ne les exploitaient pas en direct, il a été décidé de ne pas renouveler leur convention.

Cela a permis des échanges de parcelles entre le Symalim et d'autres agriculteurs, ou entre agriculteurs.

Au final, le foncier a été globalement simplifié, et surtout le Symalim va reprendre la gestion des parcelles situées à proximité de L'Îloz'.

Afin de pérenniser cette gestion en l'appuyant sur le développer d'une filière viande Bio, il a été décidé de renouveler le troupeau de vaches bretonne pie noir en les remplaçant par des Aubrac qui présentent les mêmes qualités pour la gestion de nos espaces tout en produisant une viande reconnue pour sa qualité.

**800ha** de forêt gérée durablement

**500ha** d'agriculture dont plus de 50% en bio 15 exploitants agricoles

**13 habitats** et **16 espèces** classés « d'intérêt communautaire », rares et protégés par l'Europe

**137 espèces** d'oiseaux présentes sur le Grand Parc

## D'autres dossiers ont ponctué l'année :

### • Favoriser l'agriculture biologique

Lancement du travail avec l'Ardab (association qui œuvre au développement de l'agriculture biologique et des circuits courts). L'objectif est que cette structure qui connaît bien les filières Bio et la demande locale nous aide à développer la marque et le label.

Finalisation filière blé bio dur (Cf. zoom « Les Saveurs du Grand Parc »)

### • Favoriser les expérimentations innovantes

Gestion pastorale des pelouses sèches :

### • Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)

Depuis le début du projet en 2015, le Symalim est associé à l'élaboration du PAEC de la Métropole de Lyon, ce qui a permis d'intégrer au dispositif l'ensemble du site dont le tiers du parc qui est situé dans l'Ain.

Le parc a accueilli le 18 janvier l'une des 4 réunions de concertation organisée sur l'agglomération.

Maintenant que le projet est rentré dans sa phase opérationnelle, le Symalim continue de participer aux réunions de suivi. Ainsi, Richard TRILLAT était présent au 1<sup>er</sup> comité de pilotage de la démarche, organisé le 7 décembre 2016.

- **Budgets :**

Mise en œuvre du budget 2016 en début d'année puis la préparation de 2017 en fin d'année, les actions concernent notamment l'entretien des chemins, et les travaux forestiers.

- **Etude :**

Alice Richard, Stagiaire au Ministère de l'environnement / CGDD / bureau de l'agriculture, a réalisé une étude sur les systèmes alimentaires territorialisés en lien avec les pratiques agricoles, qui

s'appuie sur l'étude d'initiatives dont celles du Grand Parc Miribel Jonage. Dans ce cadre, Anne MOIGNARD a été contactée pour donner des éléments de contexte. La restitution du projet s'est faite en visioconférence en août 2016.

- **Intervention auprès du lycée agricole de Saint Genis Laval le 27 septembre**

Présentation de la démarche « les Saveurs du Grand Parc » pour le développement de l'agriculture Bio et des circuits courts.

## **ZOOM sur « Les Saveurs du Grand Parc » : Promouvoir les missions socles à travers la marque-label**

Depuis plusieurs années, le SYMALIM réalise un travail permettant de valoriser sa politique agricole qui s'applique sur 500 hectares de terres agricoles aux portes de la ville.

Le lancement de la marque / label en 2015 réunissant 9 partenaires a été un des moments phares de cette dynamique de territoire, démontrant que:

- une politique agricole locale et biologique qui s'appuie sur les missions-socles du Grand Parc (protection de l'eau et des nappes phréatiques et de l'environnement) était possible,
- toute la filière pouvait y être intégrer et y trouver des retombées économiques intéressantes : de l'agriculteur au distributeur (restaurant ou vente en direct) en passant par les transformateurs.

La charge de travail de l'année 2016 (4 agents et pour la première année, pas de stagiaire dédié faute de temps à consacrer à leur encadrement) n'a pas permis de développer autant que nécessaire les actions et surtout les partenariats possibles autour de cette marque/label.

Cependant le suivi des missions engagées a été assuré et des expériences innovantes ont été initiées et développées : filière bio et locale de blé dur bio, filière bovine, plantes à parfum aromatiques et médicinales.

Une convention a été négociée avec l'ARDAB afin d'accompagner dans le développement des projets bio et circuits courts. Des rencontres avec des porteurs de projet ont également été initiées tout au long de l'année et des interventions techniques ont permis de présenter la marque.

Enfin, le partenariat avec le Pôle Métropolitain dans le cadre de son programme Festitabl' a trouvé sa concrétisation lors du festival Woodstower avec la réalisation d'un stand dédié à la découverte du label « Les Saveurs du grand Parc ».

### LE GRAND PARC, UN PARC NATURE

**Le Grand Parc Miribel Jonage, un parc métropolitain de 2 200 hectares de nature, aux portes de Lyon !**

#### SES FONCTIONS ?

- Préserver nos ressources en **eau potable**
- Servir de **zone inondable** en cas de crue
- Protéger et valoriser notre **patrimoine naturel**
- Permettre la pratique de **loisirs** nature et culture

**25%** du territoire du Grand Parc est occupé par l'agriculture



dont plus de **50%** en agriculture bio !

#### QUELLE AGRICULTURE ?

La politique agricole du Grand Parc a 2 objectifs phares :

- Mettre en place des **circuits courts** de proximité
- Développer l'**agriculture biologique**

## 1 Une continuité de développement : Diversifier les productions

En 2016, le SYMALIM a travaillé à la fois sur un meilleur référencement pour la vente de produits (notamment à l'accueil de L'atol') mais également sur une diversification des productions avec de nouveaux projets de développement.

### **Finalisation du projet « Plantes à parfum aromatiques et médicinales »**

Dans le cadre du partenariat « Les Saveurs du Grand Parc » signé avec la porteuse de projet Lysiane Cittadini en septembre 2015, le SYMALIM a :

- assuré le suivi technique et agricole de la parcelle
- défini le marketing et la création graphique des produits : huiles essentielles, huiles de massages et eaux florales,
- initié la 1ère vente directe des produits Lys'sentielles sur la Fête de l'automne avec un stand de vente dédié,
- mis en contact la porteuse de projet avec la SEGAPAL pour la vente de produits à l'accueil de L'atol'. En lien direct avec l'aspect Santé/bien-être, une vitrine a été réalisée pour les ventes de Noël.

### **Continuité du stand 0km avec le Café Cousu**

Pour l'année 2015, dans le cadre du partenariat Festi'table avec le Pôle Métropolitain, un stand 0km avait été mis en place avec la vente d'une galette 100% Grand Parc : sarrasin chèvre / miel / thym. En 2016, le Café Cousu, partenaire de cette opération a souhaité réitérer l'initiative et à acheté au SYMALIM les produits nécessaires à la confection de cette galette. Une communication spécifique a été mise en place sur le stand 0km.



### **Nouveauté : une huile de tournesol bio et locale**

Grâce à du tournesol planté en 2015 sur une parcelle appartenant au SYMALIM et transformé en huile par l'huilerie Beaujolaise (qui avait déjà réalisée l'huile de chanvre), une première série d'une 60aine de bouteille d'huile de tournesol bio a été réalisé. Les étiquettes ont été conçues en interne.

Des ventes ont été opérées à l'accueil de L'atol' ainsi que sur la Fête de l'automne. Certaines bouteilles ont également été distribuées gratuitement à des partenaires, comme exemple concret de valorisation de l'agriculture du Grand Parc.

### **Renforcer la filière Viande de bœuf**

Suite au succès rencontré par les ventes éphémères de viande de bœuf bio et locale du Grand Parc, un projet de développement et de valorisation de cette filière bovine a été demandé par les élus et notamment M. Bardin, vice-président en charge des espaces naturels et agricoles.

En 2016, une vente flash a été réalisée sur la Fête de l'automne.

## 1 CHARTE QUALITÉ, 4 OBJECTIFS

### 1 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Ce label est avant tout un moyen de préserver l'eau potable et de protéger la biodiversité. Les adhérents doivent s'inscrire dans une démarche qui privilégie les produits AB et qui respecte l'environnement.

### 2 RELOCALISER L'ÉCONOMIE

Créer des filières économiques courtes c'est supprimer les intermédiaires pour améliorer les revenus des producteurs et garantir des prix abordables au consommateur.

### 3 VALORISER LE TERRITOIRE

Le siège social de l'exploitation et les lieux de conditionnement doivent se situer à moins de 100 Km du Grand Parc.

### 4 CRÉER DU LIEN ENTRE PRODUCTEUR ET CONSOMMATEUR

L'intérêt de la vente directe, c'est d'abord de favoriser le contact humain ; c'est aussi de faire comprendre le métier et le savoir-faire du producteur, d'informer de la qualité et des provenances des produits.

## 2 Un projet innovant : mettre en place une filière locale et bio de blé dur

En décembre 2015, le SYMALIM signait officiellement un partenariat novateur concrétisé en 2016. 2 agriculteurs du Grand Parc en culture bio ont planté du blé dur, transformé en farine par notre partenaire Moulin Marion puis en pâtes fraîches par les cuisiniers du Restaurant interadministratif de Lyon (RIL). L'objectif: répondre à un besoin en semoule de blé dur bio et locale, destinée à la fabrication de pâtes maison, servies dans ce restaurant qui reçoit chaque jour jusqu'à 1 500 personnes.

Une visite des plantations organisée par le SYMALIM a eu lieu le 24 juin et une première dégustation de pâtes fraîches s'est déroulée le 11 octobre au RIL, en présence de tous les acteurs de la filière et de Christian Bardin, vice-Président du SYMALIM aux espaces naturels et agricoles. Une reconduction du partenariat pour 2017 est prévue.



Ce projet « du champ à l'assiette » représente pour nombre de nos partenaires, un exemple innovant de coopération.

## 3 Partenariat Festitabl' / Pôle Métropolitain : créer un « Blind Taste » sur le festival Woodstower

Depuis 2 ans, le SYMALIM est partenaire du Pôle Métropolitain, notamment à travers l'expérimentation Festitabl' qui vise à faciliter l'approvisionnement en produits locaux et limiter le gaspillage alimentaire sur les grands événements culturels et sportifs.

Dans ce cadre, l'éco-festival Woodstower a été retenu (avec 5 autres) comme événements test.

En lien avec le SYMALIM pour l'élaboration et la mise en œuvre, c'est l'idée d'un « Blind Taste » qui a été retenue avec la volonté de soumettre à des découvertes gustatives et ludiques les produits « Les Saveurs du Grand Parc » en expliquant les enjeux.

Un stand a été monté avec une agence de communication spécialisée. Un espace du stand été dédié à une enquête réalisée sur les attentes du public en terme d'alimentation locale. Deux panneaux explicatifs sur Les Saveurs du Grand Parc et l'objectif de la marque/label ont été réalisés et présentés à la fin des jeux durant les 2 jours du festival.

Au total, plus de 1 000 personnes ont participé aux jeux et 604 personnes ont répondu à l'enquête.



## Rendre la culture accessible à tous et assurer la cohésion sociale

Présidente de la Commission :  
Mme Nathalie DESCOURS-JOUTARD

Depuis 2014, une vice-présidence du SYMALIM est consacrée à la thématique « **Culture et Cohésion sociale** ».

La Commission se compose de 10 élus. Elle s'est réunie 5 fois en 2016.

Dans le cadre de la stratégie-guide Grand Parc 2030, ces problématiques tiennent une place importante. 3 grands axes ont été définis : Une programmation événementielle, l'enrichissement du parcours d'œuvre et le soutien à la création, médiation et programme éducatif.

### 5 réunion de commission Culture & cohésion sociale

12 février (élargie)

23 mars (intercommission)

10 juin

21 octobre

17 novembre

### Une programmation événementielle pour tous

Diverses manifestations à but social et culturel sont organisées par le Grand Parc. Par exemple sur 2016 : Chasse aux œufs, Couleur(s) Mundo / Dialogues en humanité, ouverture grand public de la plage de L'atol', « Chasse à la météorite » (en partenariat avec le Planétarium),... L'ïloz' a lieu aussi fait l'objet d'une programmation

événementielle et culturelle spécifique (Cf. partie « Sensibiliser à l'environnement »)

De plus, le Grand Parc a accueilli des manifestations commerciales, gérées par la SEGAPAL, qui doivent apporter de nouvelles retombées économiques : Color Me rad, Extreme day, soirées électro à L'atol', ...



Citrouilles, nichoirs & Cie



/ Un dimanche à L'ïloz' /



Chasse à la météorite

### 18<sup>ème</sup> Eco-festival Woodstower

Par établissement d'une convention votée en Comité, le SYMALIM a subventionné le festival à hauteur de 105 000 €. Une baisse par rapport à 2015 dû à la baisse des dotations et au chantier « marge de manœuvre » mis en place par la Métropole de Lyon. Cependant, l'association a diversifié ses ressources et souhaite pour 2017 évoluer encore en passant notamment de 2 à 3 jours de festival avec 2 soirées payantes (vendredi et samedi).

Date du festival 2016 : 27 et 28 août

Nombre de festivaliers (sur les deux journées gratuites et la soirée) : 15 000



### Partenariat Biennale de la danse

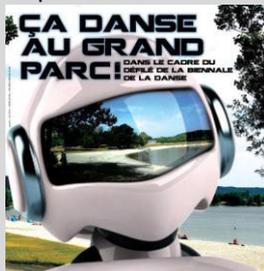
Journée festive sur la plage du Morlet avec :

- un projet chorégraphique de Jean-Claude Carles intitulé « Ensemble pour faire avec ». Les personnes ayant appris la chorégraphie étaient ensuite invités à défiler sur Lyon lors du grand défilé de septembre,
- le spectacle « Corps tissés », projet artistique en co-création entre la cie « Là Hors De » et « Teguerrer Danse »

Partenaire : MJC Ô Totem de Rillieux la Pape

Date : samedi 11 juin 2016

Public touché : environ 100 personnes présentes



### Enrichir le parcours d'œuvres et soutenir à la création

#### Les projets de soutien à la création

Le projet d'accueil de résidences artistiques qui concernerait l'Aile Ouest de L'îloz', a été abordé plusieurs fois en Commission. Des contacts ont déjà été pris avec certaines compagnies (cie Les Kontempouriens).

Outre le projet d'art de rue « corps tissé » réalisé pendant la Biennale de la Danse, d'autres projets de création ont été présentés durant l'année, notamment des projets d'implantation d'œuvre d'art « suspension bridge » et « floating mountain » en partenariat avec l'IAC.

Des pistes de partenariat pour préparer la Biennale d'art contemporain de 2017 ont été abordées dans les commissions de fin d'année.

Enfin, la signalétique associée aux œuvres d'art existantes a été mise en place sur 2016.

#### Autres actions

Le travail des commissions a également débouché sur différents projets mis en œuvre en 2016 :

- **Mhikes, Balades nature et culture** : mise en œuvre de 2 sentiers thématiques sur l'application pour smartphone « balades nature et culture ».

- **Boîtes à livres** sur la plage de L'atol' grâce à une cabine de plage disponible.

Collectes de livres réalisées en interne et auprès de partenaires (Fonds Decitre, Librairie Co Libris, médiathèques de Meyzieu et Décines)

Un service apprécié avec plus de 160 livres récoltés et mis en circulation (médiathèques, particuliers, salariés du parc).

### La Fresque du Grand Parc en partenariat avec APRR

Conception d'une fresque murale sous le pont de l'A42 à la porte d'entrée Nord-Est du Grand Parc, un espace qui relie le territoire de la Côtière de l'Ain à celui de l'Est lyonnais.

Présenté en commission, le choix des élus s'est porté sur le projet de 3 jeunes artistes : Juliette Hostal, Vincent Leclère et Vincent Sonnery issus d'ECohlCité (établissement international d'enseignement supérieur en art mural)

Le projet final mesure 37 m de longueur sur 3,60 m de hauteur.

Partenaires :

- APRR (co-financeur)
- Participation de jeunes de Centre sociaux sur les phases de chantiers

L'inauguration a eu lieu lundi 17 octobre 2016 en présence de Monsieur Frédéric Dune, Directeur Régional d'APRR et Monsieur Didier Vastra, Chef du district de Dagneux, des 3 artistes, des élus, partenaires et de la presse.



### Projet Grand Cru(e), un projet pour le Rhône

Installation et performance itinérante « Bouteille, Voyage à Contre Courant » de l'artiste Abraham Poincheval, performeur et plasticien marseillais, qui pendant 7 semaines a vécu jour et nuit en complète autonomie dans une bouteille géante (6 mètres de long et 2 mètres de haut). Il a fait une escale de 6 jours sur la plage du Fontanil, dont les 2 jours du festival Woodstower, situé sur la même plage.

Partenaire : Portée par le Citron Jaune (Centre National des Arts de la Rue) dans le cadre du projet Grand Cru(e) et le soutien de l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne.



## Médiation et programme éducatif

### Politique de la Ville

Le Grand Parc n'ayant pas d'habitants, il ne figure pas dans les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire (définis en fonction du revenu médian). Les actions de « cohésion sociale » ont donc été intégrées au Contrat de Ville de la Métropole 2015-2020 dont le SYMALIM est signataire en qualité de « territoire vécu ».

Le Grand Parc ne faisant plus l'objet d'une convention locale spécifique, son programme d'actions est étudié annuellement dans le cadre d'une programmation « tous sites ».

Les propositions d'actions 2016 ont été présentées en commission : journées découverte, Cap au vert 2016-2017, Chemins de traverse, Les nourritures du jardin (création d'un site internet et diffusion du webdocumentaire), Chantiers VVV, médiation sociale (Ouverture d'un 2ème poste d'adulte-relais – recrutement en cours par la SEGAPAL), travaux d'intérêt général (ouverture de 2 postes pouvant accueillir des personnes en travail d'intérêt général), ...

Pour présenter les initiatives engagées et le secteur concerné, le Grand Parc a accueilli début juillet, la visite du Préfet délégué à l'égalité des chances, Monsieur Inglebert.



### Charte de coopération culturelle

Le SYMALIM a signé la charte de coopération culturelle en décembre 2014. En 2016, la vice-présidente a participé à des réunions sur cette thématique pour réaliser une phase de bilan et une nouvelle phase à venir de rédaction d'une nouvelle Charte du Grand Parc (2017-2020), déclinaison de la stratégie-guide Grand Parc 2030.



### Livres à l'eau

Installation d'un espace de lecture et d'animations sur la plage du Fontanil. Pour la 2<sup>ème</sup> année, installation d'un second espace avec un bibliobus installé à côté de l'Aire de jeu du Castor

Partenaires :  
- Médiathèques de Décines et Meyzieu  
- Base Ville, Vie, Vacances (VVV)  
- Librairie Co-Libris  
- Conseil départemental de l'Ain et 3 bibliothèques de l'Ain : Neyron, St Maurice de Beynost, et Montluel

Date : du 20 au 31 juillet 2016

Inauguration en présence de Mme Descours-Joutard le 20 juillet

Public touché : près de 900 personnes



## Concours Photo

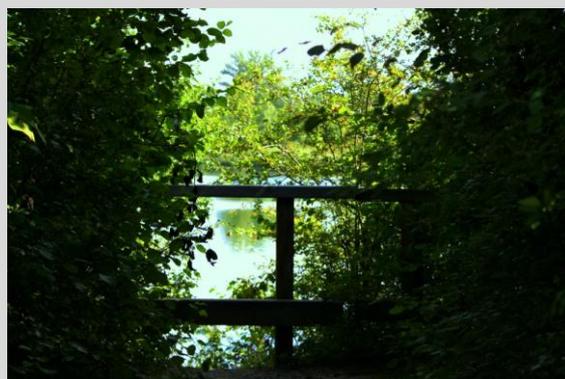
Concours réalisé chaque année sur une thématique définie, alliant une partie « cohésion sociale » : une cinquantaine de jeunes encadrés par 7 structures de quartiers prioritaire, et une partie du concours ouverte au grand public.

Partenaires (subventions) : Etat et Région Rhône-Alpes

Date de remise des prix: 15 novembre 2016

Nombre de personnes présentes à la remise :

- Plus de 100 personnes dont des participants au concours grand public, les animateurs et les jeunes de quartiers prioritaires (et leurs familles)
- en présence de Jérôme STURLA, Président du SYMALIM, Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Vice-Président Culture & Cohésion sociale et des représentants de l'Etat



## Favoriser les sports et loisirs verts pour le bien-être de l'utilisateur

Co-Présidents de la Commission :  
M. Jérôme STURLA & M. Gilbert-Luc DEVINAZ

Cette thématique s'inscrit dans la démarche Grand Parc 2030. Afin que chacun puisse s'impliquer sur ce dossier stratégique, l'ensemble des élus du Symalim a été invité à la Commission du 24 mars qui a permis de travailler sur des actions transversales concernant plusieurs commissions dont la déclinaison de la marque « Les Saveurs du Grand Parc » sur les univers Sport/Loisirs/bien-être/santé.

La **commission du 6 octobre** a été consacrée aux premières actions validées dans le Schéma Directeur de développement de L'atol' et du Grand Parc qui a été établi avec l'appui du bureau d'étude Ract Madoux / Second axe, à savoir :

- le **réaménagement de la plage de L'atol'** dont le projet a été travaillé durant l'année 2015 : réorganisation des circulations, reprise des espaces enherbés, réaménagement de l'ensemble des espaces en terrasse et sous les arbres, ensablement, installation de toilettes,

**2 réunions de commission élargies**  
24 mars  
6 octobre

de casiers, de cabines pour se changer, de jeux pour enfants, plantation d'arbres, délimitation des espaces baignade et nautique, etc.)

Un bilan de fonctionnement de la 1ère saison estivale a été présenté :

*hausse de 27% sur la moyenne des 4 dernières années,*

*un mois de juin calamiteux : -20% (conditions météo défavorables),*

*+44% en juillet,*

*+ 75% en août*

Plusieurs **mesures d'ajustements de l'aménagement** ont été étudiées pour être présentées au BP 2017 : aménagements pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, ajout de toilettes, rechargement en sable du secteur nord, etc.



Dans le cadre du Schéma Directeur de L'atol', les élus du Symalim avaient jugé prioritaire le chantier de requalification de la plage et ses abords. Celui-ci s'inscrit dans le développement stratégique et économique de la base de loisirs, contribuant ainsi au repositionnement de L'atol'.

Ce projet global intègre une plage de sable fin mais aussi des terrasses en herbe, un espace de jeux pour enfants, un terrain de beach volley, une promenade piétonne au bord de l'eau, du nouveau mobilier (cabines de plage, bains de soleil...) et la paillote Les Saveurs du Grand Parc.

**L'ouverture avec une journée Porte-ouverture grand public a eu lieu le 7 mai 2016**

**Une soirée institutionnelle permettant aux élus et partenaires de découvrir le projet abouti a eu lieu le 8 juin.**

- la **construction d'un hangar technique** permettant de restructurer les espaces logistique et stockage et ainsi de libérer le site situé juste au-dessus de la plage. C'est à cet endroit que devrait être réalisée la structure d'accueil des séminaires entreprise.

Enfin, lors de cette commission a été étudié la proposition de **mise en place d'une offre Sport Santé sur la salle de forme** de L'atol'. Ce dossier a ensuite été validé par le Comité syndical.

**4 plages surveillées**

**2 aires de jeux, aires de pique-niques, barbecues,...**

**Une 40aine d'activités nautiques & terrestres**

**1 magasin location/réparation de vélos**

**MY NPA COACH: trois bilans et des programmes individualisés à chacun**

- **Le bilan de composition corporelle**
- **Le bilan de conditions physique**
- **Le bilan nutritionnel**



**Mission de programmeur pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de développement de L'atol' :**

Cette mission qui a été attribuée à l'équipe CEG / Poisson Pilote / Armor Economie a pour objectif de pousser jusqu'à la phase opérationnelle les orientations du schéma directeur établi avec Ract Madoux / Second axe. Durant l'année 2016 plusieurs réunions (comité technique et comité de pilotage) ont été consacrées à ce dossier.

## Prévenir et sécuriser

Président de la Commission :  
M. Jean-Pierre GAITET

La commission «Prévention / Sécurité » se réunit habituellement dans le cadre des réunions du Contrat Local de Sécurité (CLS) qui regroupent l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité sur le territoire du Grand Parc.

Le Comité technique se réunit en moyenne deux fois par an :

- au printemps, pour préparer la saison, les moyens mis en œuvre par chaque institution, l'organisation de la sécurité des baignades, l'organisation de l'exercice de sécurité et la préparation du projet Woodstower,
- en fin d'année pour réaliser le bilan de la saison.

L'année 2016 a été consacrée au remplacement du CLS par une Convention de sécurité interdépartementale (CSI).

### 2 Comités locaux de Sécurité 3 mai 28 novembre

Le 28 novembre s'est donc réuni pour la première fois un Comité de pilotage, suivi de la signature officielle du contrat.

Ce temps de signature a été organisé par le SYMALIM et la SEGAPAL et a réuni les 13 signataires de la convention.

Une cinquantaine de partenaires (polices, gendarmes, sécurité, élus, ..) étaient présents.



### Exercice de sécurité civile

Comme tous les ans, un exercice de sécurité grandeur nature s'est tenu sur le site de la Forestière, réunissant tous les intervenants nécessaires à cette opération. Les élus et la presse sont conviés à cet événement.

Le scénario 2016 : « *Sous l'orage, un fort vent du sud fait chavirer 2 embarcations, une famille de 5 personnes avec 3 enfants et 2 pêcheurs, sur le lac des Eaux Bleues. 4 personnes échouent sur des berges, 2 personnes se sont noyées et 1 personne reste accrochée à la barque* ». Les sapeurs-pompiers ont donc dû contacter le Service Information et Surveillance (SIS) du Grand Parc pour évaluer la situation et préparer l'intervention. Le SIS a ainsi fixé le point de rendez-vous et acheminé les secours sur le lieu le plus adéquat.



## Sensibiliser à l'environnement : L'îloz'

Inauguré à l'automne 2014, L'îloz', lieu pédagogique dédié à l'éducation à l'environnement (eau et nature) a ouvert ses portes le 11 avril 2015.

2016 représente donc la première année complète d'exploitation avec une amplitude du printemps à l'automne. L'animation du lieu a été confiée à la SEGAPAL avec plusieurs objectifs fixés.

26 000 personnes ont été accueillies en 2016 dont 10 000 personnes sur le volet pédagogique et 16 000 tout public.

Un bilan de la saison a été présenté aux élus du SYMALIM lors d'une Commission Culture & cohésion sociale, avec un **focus sur l'angle événementiel** :

- 4 dates pour « Un dimanche à L'îloz' »,
- 2 événements importants avec l'inauguration du refuge LPO et la Fête de l'automne
- Les dialogues en humanité en partenariat avec le festival « Color Mundo ».

Et un **focus sur l'angle culturel** avec le projet « Aile Ouest », un lieu pour le projet culturel du parc. Dans ce cadre et en lien avec les objectifs « Grand Parc 2030 », plusieurs projets de développement ont été abordés :

- Un espace boutique et vente : produits « Les Saveurs du parc », autres produits de merchandising en lien avec l'eau et la nature, ...
- Un espace restauration/buvette pour entreprises, événements, grand public... (Education à l'alimentation)
- La question des résidences d'artistes (hébergement, atelier, lieu de travail...)
- La question des parcours artistiques et l'implantation d'oeuvres d'art (L'îloz' ou environ)
- La halte sur la « Via rhôna », l'entrée sur les espaces nature du parc et le développement de mode doux innovants

### Inauguration du refuge LPO

Date : 24 avril 2016

Lieu : L'îloz'

Nombre de personnes présentes : environ 100 personnes (événement gratuit mais temps pluvieux)

L'îloz' a été choisi pour devenir un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et être identifié comme tel dans leur communication. Pour cette inauguration, les élus du SYMALIM étaient conviés autour de Jérôme STURLA, Président du SYMALIM, Elisabeth RIVIERE, Directrice de la LPO Rhône et Antoine CADI, Directeur recherche & innovation chez CDC Biodiversité.

Ce moment a offert un temps de rencontre avec les associations naturalistes, et est venu valider le travail sur la biodiversité réalisé à L'îloz'. L'après-midi, animations (fabrication de nichoirs, ...) et spectacle ont complété le programme.



## La fête de l'automne

Date : 17 septembre

Lieu : L'îloz'

Le thème : La citoyenneté et le fleuve Rhône

Nombre de personnes présentes : 800 personnes sur la journée, malgré une météo peu favorable

Manifestation gratuite et annuelle, la Fête de l'automne représente un des temps événementiels forts organisés par le Grand Parc Miribel Jonage, et qui s'adresse à tous les publics. Au-delà des spectacles et animations, cet événement est l'occasion de faire découvrir L'îloz', ses jardins et ses expositions permanentes et temporaires mais aussi avec le mini-marché, les produits et la démarche engagée pour une agriculture locale et biologique « Les Saveurs du Grand Parc ». Le SYMALIM est présent via la tenue du stand d'information sur le label « Les saveurs du Grand Parc » et la vente des produits associés : miel, huile de tournesol, bocaux (coulis de tomate, ratatouille,...) et viande de bœuf (vente éphémère) mais aussi Mug et tote-bag logotés.

De plus, le SYMALIM organise chaque année un temps institutionnel en présence des élus du Grand Parc pour également leur faire découvrir ce lieu et ses projets.



## Promouvoir un projet de territoire et de tourisme

Le positionnement touristique du Grand Parc est une des orientations de la stratégie-guide Grand Parc 2030. Il doit se construire à partir de l'offre nature, culture et d'activités. Les potentialités du site sont réelles et méritent d'être valorisées pour identifier et promouvoir le Grand Parc comme un haut lieu de tourisme et loisirs métropolitains.

Le SYMALIM a ainsi édité un livre « Grand Parc, histoire en 10 instantanées » toujours en vente à l'accueil et dans certaines librairies du territoire (Colibris à Meximieux, Gilbert Joseph au Carré de Soie, etc...).

En 2016, le livre a aussi été présenté lors du Salon du livre de Miribel (30 septembre au 2 octobre).

Il est aussi remis en cadeau aux partenaires du SYMALIM lors de certains événements (Accueil d'une délégation turinoise,...) pour présenter et promouvoir le territoire.

Le SYMALIM a également conçu 2 expositions itinérantes :

- « Grand parc, une autre agriculture » présentant le territoire agricole et naturel du grand Parc et les différentes initiatives qui y sont réalisées,
- « Grand Parc, entre nature & culture », pour faire connaître et valoriser les missions socles du Grand Parc autour de l'eau, la nature, la culture, les loisirs, etc... Cette dernière a été exposée à la Médiatique de Jonage pendant le mois d'avril. Un vernissage a été organisé le 8 avril 2016 en présence de Jérôme Sturla et Nathalie Descours-Joutard.

Ces deux expositions sont aussi utilisées comme outil de valorisation dans la salle d'expositions temporaires de L'ïloz' ou sur des événements et animations (lycée de Sant Genis Laval, etc.)



Jérôme Sturla, en tant que Président intervient régulièrement lors de manifestations pour présenter les missions socles et la stratégie Grand Parc 2030 mise en place.

Anne Moignard a également représenté le SYMALIM dans différentes manifestations et rencontré les partenaires du territoire: Lancement du Livre blanc Ain Tourisme, présentation de L'ïloz' à la DIRECCTE, Comité Technique Plan Rhône Tourisme & Patrimoine à L'ïloz', réunion à la DREAL sur la question de la navigation sur le canal de Jonage, croisière inaugurale de la Navette du Canal sur le Canal de Jonage...

Cependant aujourd'hui, le manque d'effectif ne permet pas de développement satisfaisant.

## Restaurer le Canal de Miribel : De la gestion de l'eau à un projet de territoire

Projet d'envergure européenne, la restauration du Rhône de Miribel Jonage a fait une avancée importante en 2016 avec la signature du contrat et le lancement la première phase de travaux de près de 20M d'€, et réunissant les 9 partenaires du projet : Etat, Voies navigables de France, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Ain, Métropole de Lyon, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, EDF et SYMALIM, qui a été choisi comme structure coordinatrice du projet.

Deux personnes, intégrées à la SEGAPAL, société gestionnaire du SYMALIM, se consacrent à ce projet (une responsable et une chargée de communication dédiée). Plusieurs réunions du Comité Technique et du Comité de pilotage en présence du SYMALIM, des visites de terrains ont été nécessaire pour aboutir à la signature de ce contrat.

Dossier emblématique de la dynamique du territoire, l'objectif global en est l'amélioration de la gestion de l'eau sur le secteur Rhône Amont / Côtière de l'Ain avec des effets à la fois sur l'environnement, la sécurité, le cadre de vie, ...



Ce programme de restauration en deux phases (au total, 42M d'€) s'inscrit dans le Plan Rhône, plan de développement durable du fleuve à 20 ans engagé en 2006 qui est un exemple pour le monde entier. Il dépasse la seule thématique hydraulique et écologique car il a su placer au cœur du sujet tout l'ensemble de la relation entre le fleuve, son territoire et ses habitants.

*La signature du Contrat de Restauration du Rhône à Miribel Jonage s'est déroulée le 29 mars au Grand Parc.*

*Elle a réunit une quarantaine de partenaires et élus aux côtés du préfet de Région, et de Jérôme Sturla.*



Parallèlement à ce programme, la question de la **GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, se pose sur le territoire :

Le SYMALIM a participé à plusieurs réunions en Préfecture sur ce sujet crucial qui pose des problématiques de gouvernance et donc de compétences pour la mise en œuvre des projets sur l'ensemble de l'île de Miribel Jonage.

# Porter à connaissance des missions socles du Grand Parc

Un travail interne au SYMALIM a été mené pour mettre en place une communication institutionnelle forte et unifiée, mettant en avant les vocations-socles du Grand Parc et valorisant le travail issu des réflexions des élus.

## Internet et réseaux sociaux

### L'Echo numérique

En 2015 sur la base des résultats d'une enquête de satisfaction, le modèle de la newsletter institutionnelle du SYMALIM a évolué.

En 2016, seulement 3 newsletters (par manque de temps à y consacrer) ont été réalisées et envoyées à une base de données institutionnelle d'environ 1 700 contacts.



Suivez l'actualité sur notre nouveau compte Twitter @symalim



Suivez l'actualité sur notre nouveau compte Twitter @symalim



photo extraite de la Fresque du Grand Parc, inaugurée en octobre 2016



### VERS UN NOUVEAU SYMALIM

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Préfet du Rhône a proposé la fusion du Symalim avec le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage et le Syndicat de la Rize. Ces 3 structures ont donné un avis favorable pour une fusion effective au 01/01/2017.

En parallèle, le principe d'adhésion de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau du Symalim a été acté par le Comité Syndical lors de sa séance du 9 février 2016.

Issue de ces modifications, la future structure viendra renforcer et légitimer la démarche partenariale Rhône Avenir/Côtière de l'Ain déjà engagée, devenant ainsi un véritable projet de territoire.



### CONTRAT SIGNÉ POUR LA REQUALIFICATION DU RHÔNE DE MIRIBEL JONAGE

"Jour historique. Un grand pas pour demain. Ce projet est notre avenir à tous... Un contrat très attendu, fédérateur et plein d'espoir..."

Lors de la signature du Contrat de restauration du Rhône à Miribel Jonage, tous les partenaires, réunis au Grand Parc aux côtés du Préfet de Région M. Dupuech, se sont félicités de l'avancée de ce projet de territoire, vital pour la préservation de la ressource en eau, la gestion des crues et la biodiversité.

Coût : 17 millions d'euros  
Durée : 2015-2025

Partenaires :

PLUS D'INFOS SUR LE CONTRAT



### GRAND PARC 2030 : LA STRATÉGIE-GUIDE

Un cap pour le Grand Parc et une contribution au projet de territoire Rhône Avenir-Côtière de l'Ain

La stratégie-guide Grand Parc 2030 est le fruit d'un travail collaboratif engagé dès 2014 par Jérôme Stura, Président du Symalim et qui a mobilisé l'ensemble des élus du Symalim.

En synergie avec les politiques de la Métropole de Lyon, des Conseils départementaux des Communautés de communes et des communes riveraines, elle fixe le cadre stratégique de développement du Grand Parc.



### PREMIERE FILIERE DE BLE DUR LOCALE ET BIO

« LES SAVEURS DU GRAND PARC »

Penser global du choix de la semence jusqu'à la fabrication de pâtes maison... C'est le défi que les partenaires du Grand Parc se sont lancés - Guillaume Plantier et Philippe Vacher, deux agriculteurs du Grand Parc en agriculture bio, ont parlé au détail.

Une céréale transformée en semoule par Moulin Marion (maître meunier dans l'Ain), puis en pâtes maison par le Restaurant intercommunal de Lyon (RIL) pour ses 1 500 convives hebdomadaires !

Le label « Les Saveurs du Grand Parc » initié par le Symalim, a donc permis de monter une des premières filières bio et locale de blé dur de France.

PLUS D'INFOS SUR LES PARTENAIRES



### PLAGE DE L'ATOL' : 1<sup>re</sup> SAISON, OBJECTIF ATTEINT

L'investissement réalisé par le Symalim sur la plage de L'Atol' au printemps 2016 a répondu aux attentes du public : confort de l'agglomération, plage une météo peu clémente au mois de juin. La plage a connu une hausse de fréquentation globale de 27% par rapport à la moyenne des 4 dernières années, avec notamment :

+ 41% en juillet

+ 15% en Août

Après un été "foul" de mois en service, des aménagements sont prévus pour l'été 2017 : meilleure accessibilité à l'eau pour les PMR, services supplémentaires.

## Site Internet : évolutions et mises à jour

Suite à un constat de manque de lisibilité du site du Grand Parc, le SYMALIM souhaitait une redéfinition de la partie institutionnelle sur le site internet du Grand Parc [www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr).

Suite à la refonte complète du site internet en 2015 par la SEGAPAL, le SYMALIM met à jour régulièrement les parties qui la concernent :

- « Qui sommes-nous ? / SYMALIM »

- « Grand Parc 2030 » dédié au projet politique,
- « Les Saveurs du Grand Parc » reprenant l'historique et les partenaires de la marque label et permettant la mise en avant des ventes de produits à L'atol' dans une logique commerciale.

## Animation du compte Twitter

Pour relayer l'information institutionnelle : réflexions engagées dans la démarche Grand Parc 2030, avancées sur la marque label « Les Saveurs du Grand parc », investissements réalisés, actions et événements mis en place ... le SYMALIM a créé un compte Twitter en octobre 2015, animé en interne.

**2016** 1<sup>ère</sup> année d'activité  
**177 tweets**  
**110 abonnés**  
**6 157 visites de profil**

## Relations publiques à destination des élus SYMALIM

Sur chacun des événements du Grand Parc en lien avec les missions du SYMALIM, un temps institutionnel est dédié et une invitation envoyée aux élus du comité (titulaires et suppléants). En 2016, le symalim a donc organisé des temps institutionnels pour :

- la Fête de l'automne : visite du stand Symalim et du mini-marché « Les Saveurs du Grand parc » et déjeuner
- Livres à l'eau : inauguration en présence des élus et apéritif
- La Fresque du Grand Parc : inauguration en présence des élus et cocktail apéritif

Mais aussi manifestation pour la Biennale de la danse, croisière inaugurale de la Navette du Canal, remise des prix du concours photo, inauguration du refuge LPO, ...

Le SYMALIM organise également certains événements internes comme les vœux au personnel (le 22 janvier).

Le Grand Rendez-vous, en raison de la baisse budgétaire a été annulé. Cependant, en 2016 lui a été compensé par un événement plus réduit mais plus qualitatif autour de l'inauguration de la nouvelle plage de L'atol', l'investissement important de l'année.

### Inauguration institutionnelle de la plage de L'atol'

Discours des présidents suivi d'apéritif dinatoire à base de produits « Les Saveurs du Grand Parc » (Cuisine itinérante, bières de Christophe Bellet (Brasserie Dulion), glaces de loulouGlaces, ...)

Date : 8 juin 2016

Lieu : « Les Pagodes » et terrasses de la plage aménagées et illuminées spécialement pour la soirée

Nombre : environ 150 personnes élus et partenaires



## Autres actions de communication institutionnelle

### Relations Presse



Toute l'année, l'actualité institutionnelle, notamment les comptes-rendus des Comités Syndicaux sont suivis par la presse locale. Jérôme Sturla, Président du Grand Parc, est l'interlocuteur privilégié à toutes demandes de journalistes souhaitant obtenir des informations sur les projets du Grand Parc. Les mises en contacts sont

organisées par le SYMALIM.

Jérôme STURLA est également présents sur différentes conférences de presse des partenaires du Grand Parc : InterVTT, Woodstower ...

### Diagnostic de mise en œuvre de la vision Grand Parc 2030

Le SYMALIM a fait appel dans le cadre du programme européen Hercules, à la société Cîme (Geneviève Girod) pour réaliser un diagnostic d'évaluation du Grand Parc selon le modèle ISO 37101. A cet effet, différentes personnes du SYMALIM et de la SEGAPAL ont réalisé des entretiens individuels suivant une grille d'analyse.

Le rapport du diagnostic est en cours de finalisation.



### Renouvellement label LVED

Le SYMALIM fût l'un des premiers à obtenir le label à sa création et l'a toujours eu depuis. La démarche de renouvellement du label Lyon Ville Equitable et Durable a lieu tous les 3 ans.



Pour aider dans le processus (formulaire de 200 questions + annexes et documents complémentaires pour analyse), la Ville de Lyon a mis à disposition 2 étudiantes.

Suite à un 1<sup>er</sup> rendez-vous, une recherche documentaire et iconographique a été réalisée par le SYMALIM pour compléter le dossier, soumis en décembre à approbation.

### Carte de vœux 2017

Depuis 2 ans, le choix prioritaire d'un envoi numérique a été fait.

Comme les années précédentes, l'envoi des vœux est aussi pour le Grand Parc l'occasion de présenter un événement ou un projet représentatif d'un temps fort de l'année. Après la plage de sable de L'atol' pour l'année 2016, c'est la fusion des 3 syndicats : SYMALIM, Syndicat du Canal de Jonage et Syndicat de la Rize qui a été mis en avant, ainsi que l'entrée souhaitée de la CCMP au SYMALIM : « quand la Côtère de l'Ain rencontre l'Est lyonnais ».

Le SYMALIM a été à l'origine de l'idée et la conception graphique a été confiée à l'Agence Résonance Publique en lien avec le service communication de la SEGAPAL.

L'envoi a été réalisé via la base de données gérée par le SYMALIM d'environ 1 700 contacts.



## Bilan Financier

### Bilan du Budget Principal de l'ancien SYMALIM

SECTION	Mandats de Dépenses émis en 2016	Titres de Recettes émis en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat reporté en 2015	Affectation section invest. (1068)	Résultat de l'exercice 2016	Résultat Cumulé 2016(+RAR)
<b>Fonctionnement</b>	4 292 244,48€	4 234 496,26€	<b>- 57 748,22€</b>	774 424,70€	-256 000 €	<b>+460 676,48€</b>	+460 676,48€
<b>Investissement</b>	3 573 935,38€	3 737 345,41€	<b>+163 410,03€</b>	534 947,23€		<b>+698 357,26€</b>	+640 498.21 €

### Section de Fonctionnement

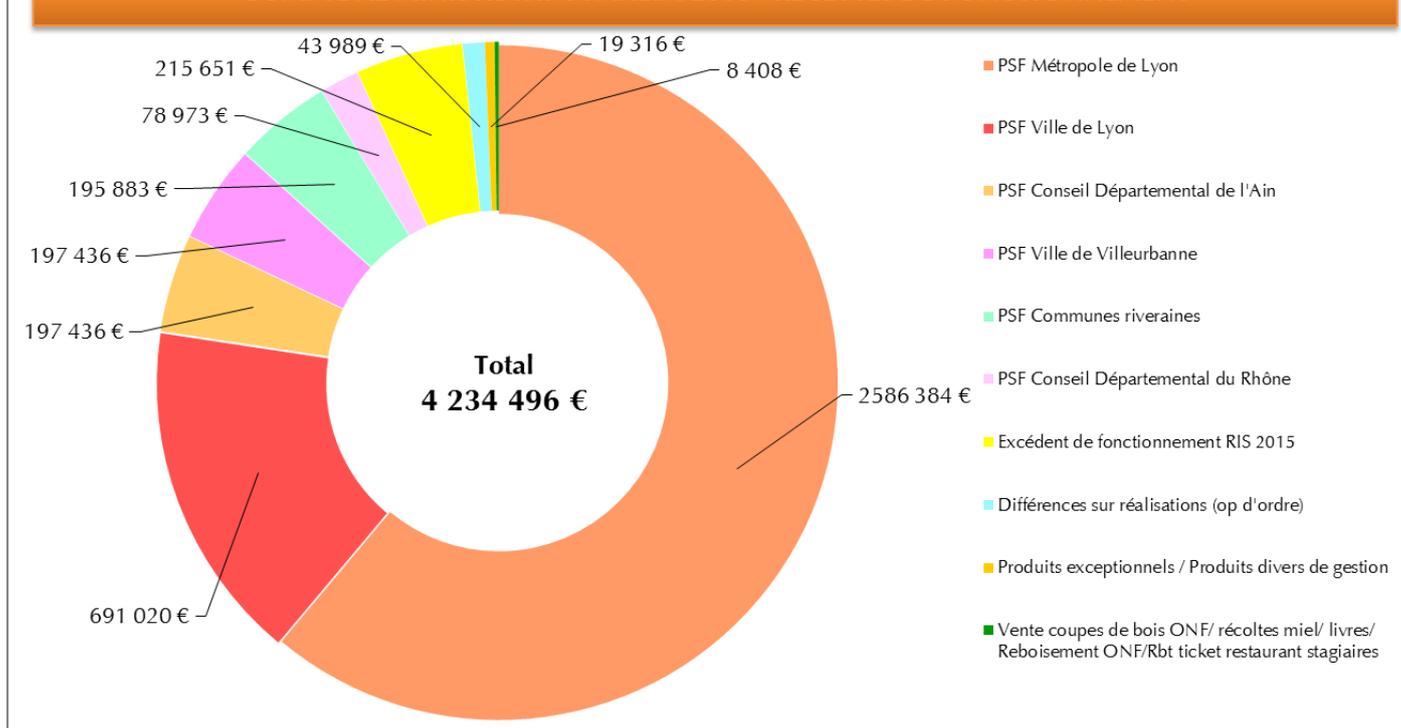
**Recettes de fonctionnement :** **4 234 496 €**

**93,27 %** Participation statutaires de fonctionnement (PSF) **3 947 152 €**

**6,73 %** Autres recettes **287 344 €**

. Excédent de fonctionnement RIS 2015	215 650 €
. Moins values sur cession d'immobilisation (op d'ordre	43 988 €
. Vente matériel et sorties de matériel	18 940 €
. Remboursement ticket restaurant stagiaires	3 118 €
. Subvention VNF- reboisement peupleraie le Rizan	3 000 €
. Vente produits Saveurs du Grand Parc/Coupe de bois	2 290 €
. Dégrèvement taxes foncières (inondation)	358 €

## COMPTE ADMINISTRATIF SYMALIM 2016 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	Prév. 2014	Réalisés 2014	Réalisés 2015	Réalisés 2016	% d'évolution
Participations statutaires de fonctionnement	4 113 210 €	4 111 172 €	4 111 581 €	3 947 152 €	-4.00%
<b>Produits exceptionnels</b>	37 214 €	98 599 €	178 717 €	63 286 €	-64.59%
<i>Différences sur réalisation (opération d'ordre)</i>		59 945 €	10 000 €	43 988 €	
Subvention agriculture biologique (Agence de l'Eau)	36 239 €	36 239 €			
Vente matériel et autres produits/recouvrement créance	0 €	1 400 €	248 €	18 940 €	
Indemnisation Sinistres / recouvrement créance	975 €	1 014 €	168 469 €	358 €	
Reversement excédent RIS		0 €	24 905 €	215 650 €	
Subvention VNF - reboisement peupleraie le Rizan				3 000 €	
Vente coupe de bois / pots de Miel / Livres/ autres	26 260 €	33 244 €	21 416 €	2 290 €	-89.31%
Remboursements charges du personnel (TR / Fonds de compensation SFT)	58 €	2 943 €	3 395 €	3 118 €	-8.16%
Excédent de fonctionnement reporté	433 860 €				
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 610 602 €</b>	<b>4 245 958 €</b>	<b>4 340 014 €</b>	<b>4 234 496 €</b>	

Le Conseil départemental du Rhône reste redevable de la Participation statutaire de fonctionnement 2016 (78 973 €).

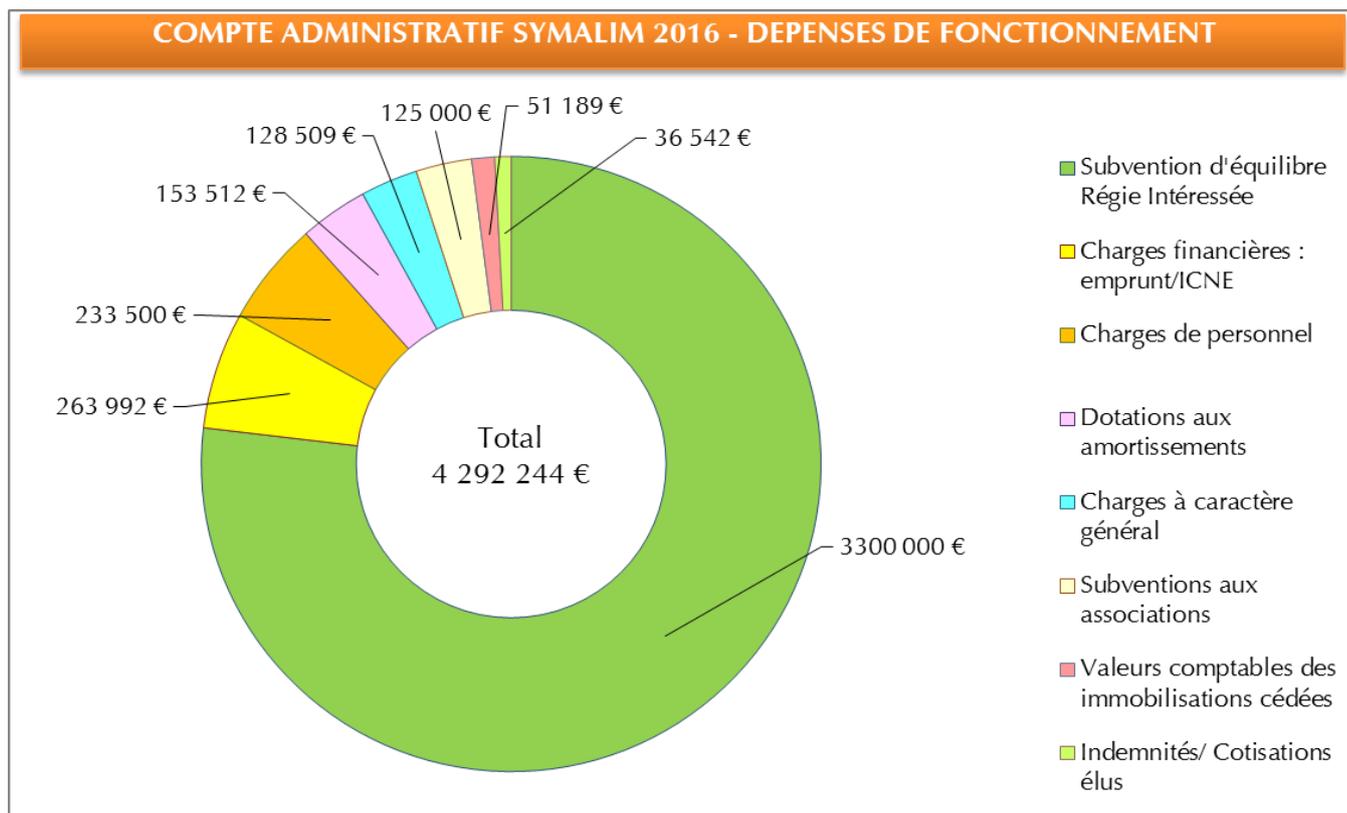
Collectivités	PARTICIPATION STATUTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2016			
	2015		2016	
	Participation 2015 en %	Participation 2015	baisse - 4 %	Total BP
Métropole de Lyon	65.5	2 694 150	-107 766	2 586 384
<b>Conseil Départemental du Rhône</b>	<b>2</b>	<b>82 264</b>	<b>-3 291</b>	<b>78 973</b>
Conseil Départemental de l'Ain	5	205 662	-8 226	197 436
LYON	17.5	719 812	-28 792	691 020
VILLEURBANNE	5	205 662	-8 226	197 436
JONS	0.05	2 058	-82	1 976
MEYZIEU	1.2	49 359	-1 974	47 385
JONAGE	0.22	9 049	-362	8 687
DÉCINES	1	41 132	-1 645	39 487
BEYNOST	0.18	7 403	-296	7 107
MIRIBEL	0.35	14 396	-576	13 820
NEYRON	0.1	4 113	-165	3 948
NIEVROZ *	0.06	2 468	-99	2 369
THIL	0.04	1 645	-66	1 579
ST MAURICE BEYNOST	0.15	6 169	-247	5 922
VAULX EN VELIN	1.65	67 868	-2 715	65 153
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>4 113 210</b>	<b>-164 528</b>	<b>3 948 682</b>

\* fixé par les statuts en vigueur du SYMALIM limité à 839 €  
Conformément à la décision du Comité Syndical du 15.12.1982

**Dépenses de fonctionnement :**

**4 292 244 €**

<b>76,88 %</b>	Subvention d'équilibre pour le budget annexe RIS	<b>3 300 000 €</b>
<b>23,12 %</b>	Dépenses d'exploitation propre du SYMALIM	<b>992 244 €</b>
	. Charges financière : Emprunt/ICNE	263 992 €
	. Charges du Personnel	233 500 €
	. Dotations aux amortissements	153 512 €
	. Charges à caractère général	128 509 €
	. Subventions Woodstower	105 000 €
	. Valeurs comptables des immobilisations cédées	51 189 €
	. Indemnités et cotisations élus	36 542 €
	. Subvention Agence d'urbanisme	20 000 €



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	Prév. 2014	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	% d'évolution
Subventions d'équilibre Régie Intéressée SEGAPAL	3 270 198 €	3 159 747 €	3 000 000 €	3 300 000 €	10.00%
Charges financières (intérêts d'emprunt / ICNE)	350 750 €	267 969 €	282 213 €	263 992 €	-6.46%
<b>Personnel</b>	<b>279 100 €</b>	<b>264 008 €</b>	<b>270 795 €</b>	<b>270 042 €</b>	<b>-0.28%</b>
Personnel / Assurance / Médecine du travail / FNC	237 100 €	225 079 €	232 515 €	233 500 €	0.42%
Indemnités des élus	42 000 €	38 929 €	38 280 €	36 542 €	-4.54%
<b>Frais généraux</b>	<b>182 750 €</b>	<b>136 453 €</b>	<b>145 913 €</b>	<b>112 392 €</b>	<b>6.93%</b>
Prime d'assurance	23 000 €	18 949 €	19 622 €	20 200 €	2.95%
Taxes foncières	62 000 €	56 529 €	59 562 €	60 630 €	1.79%
Frais administratifs	97 750 €	60 975 €	66 729 €	31 562 €	-52.70%
<b>Festival WOODSTOWER</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>105 000 €</b>	<b>-12.50%</b>
AGENCE D'URBANISME "Participation programme partenariat et Adhésion	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0.00%
<b>Prestations</b>	<b>42 500 €</b>	<b>18 486 €</b>	<b>17 291 €</b>	<b>15 191 €</b>	<b>-12.15%</b>
Juridique / Honoraire / Sous-traitance / Maintenance	42 500 €	18 486 €	7 738 €	3 866 €	-50.04%
Projet Grand Parc 2030			9 553 €	11 325 €	18.55%
<b>Communication</b>	<b>35 000 €</b>	<b>11 734 €<sup>✓</sup></b>	<b>7 584 €<sup>✓</sup></b>	<b>926 €</b>	<b>-87.79%</b>
Animation		9 058 €	1 200.00 €		
Expositions / marque "Les saveurs du Grand Parc		9 349 €	5 011 €		
Reportage photos / trombinoscope			781 €		
Cartons d'invitations		2 386 €	592 €	926 €	56.42%
Etude de circulation sur le Grand Parc (SYTRAL)	5 000 €	4 584 €	0 €	0 €	
<i>Dotations aux amortissements (opération d'ordre)</i>	<i>155 410 €</i>	<i>155 383 €</i>	<i>151 702 €</i>	<i>153 512 €</i>	<i>1.19%</i>
<i>Cessions d'immobilisations (opérations d'ordre)</i>		<i>61 345 €</i>	<i>10 200 €</i>	<i>51 189 €</i>	<i>401.85%</i>
<i>Dépenses imprévues (022)</i>	<i>149 894 €</i>				
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 610 602 €</b>	<b>4 219 710 €</b>	<b>4 025 698 €</b>	<b>4 292 244 €</b>	

## Section d'investissement

### Recettes d'investissement : 3 737 345 €

Recettes réelles	2 080 531 €
------------------	-------------

⇒ <b>Participations statutaires d'investissement (PSI)</b>	<b>1 074 209 €</b>
- Métropole de Lyon	951 211 €
- Conseil Départemental de l'Ain	96 680 €
- Conseil Départemental du Rhône	26 318 €

Les participations statutaires d'investissement (PSI) qui s'élèvent à 1 074 209 €. Il s'agit d'un simple maintien par rapport à l'exercice précédent pour tenir compte du contexte financier tendu des collectivités.

Leur répartition est basée sur une nouvelle clé de répartition négociée, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, entre le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon. Cette répartition a fait l'objet d'une transcription dans les statuts du SYMALIM.

Le Conseil Départemental du Rhône reste redevable de la participation statutaire d'investissement 2016 (26 318€).

Investissement			
Collectivités	Participations statutaires		Année 2017
	Montant 2015	%	Maintien
Métropole de Lyon	951 211	88.55	951 211
Conseil départemental de l'Ain	96 680	9	96 680
Conseil départemental du Rhône	26 318	2.45	26 318
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 209</b>	<b>100</b>	<b>1 074 209</b>

⇒ <b>Subventions ad hoc</b>	<b>421 830 €</b>
Les sommes perçues sur l'exercice 2016 au titre des subventions s'élèvent à 421 830 € réparties sur les projets suivants :	
- <b>Remise en eau de la Lône de Jonage :</b>	<b>183 676 €</b>
EDF	100 578 €
Agence de L'Eau	83 098 €
- <b>Prise d'eau pour concession EDF :</b>	<b>134 554 €</b>
EDF	78 250 €
Agence de L'Eau	56 304 €
- <b>AMO « Programme de restauration du Rhône :</b>	<b>95 600 €</b>
EDF	55 693 €
AGENCE DE L'EAU	39 907 €
- <b>Réalisation d'un inventaire sur les mollusques</b>	<b>8 000 €</b>
DDT	8 000 €
⇒ <b>Ligne 1068 affectation en réserve en section d'investissement</b>	<b>256 000 €</b>
⇒ <b>TVA récupérable sur opérations de mandats d'investissement dans le champ commercial</b>	<b>222 442 €</b>

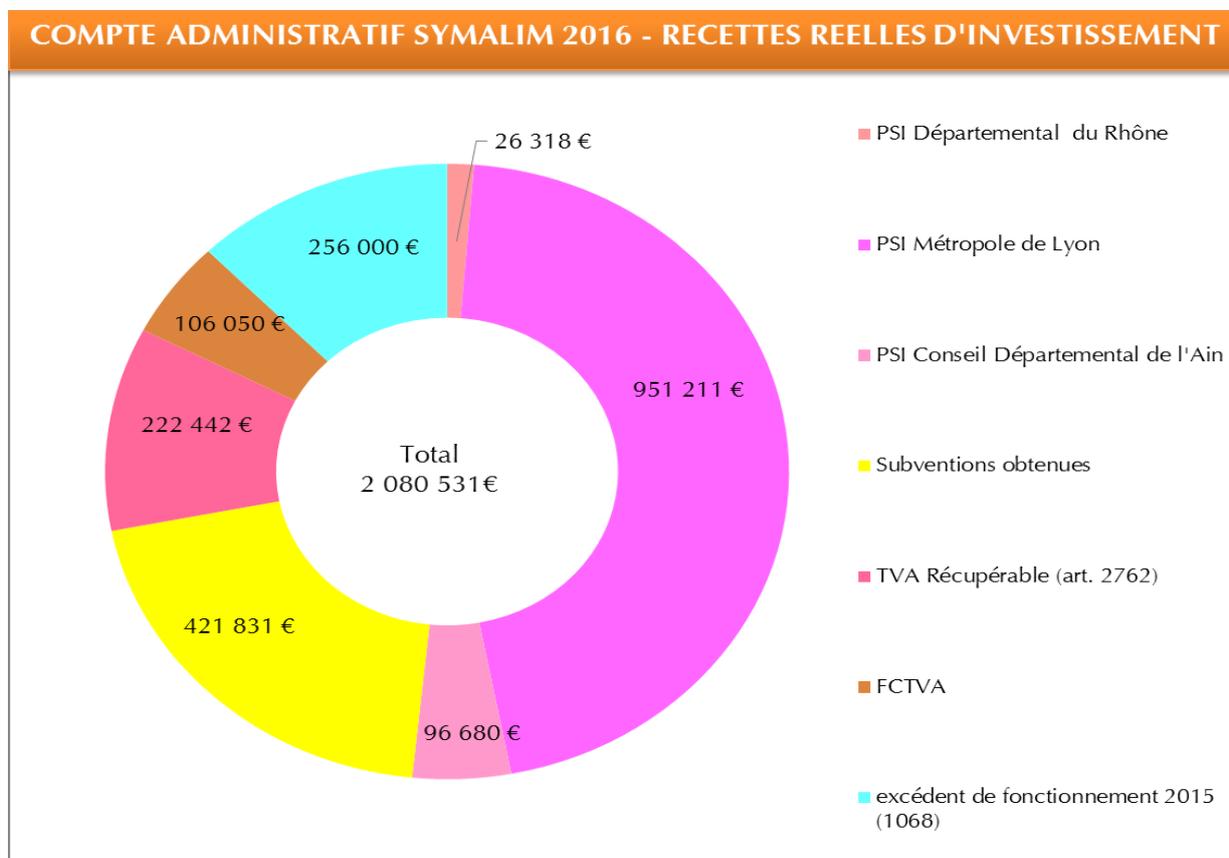
⇒ FCTVA

106 050 €

⇒ Recours à l'emprunt souscrit sur l'exercice 2016

0 €

Le taux de réalisation des études et travaux 2016 s'élèvent à 32 %. Par conséquent l'emprunt inscrit au BP 2016 n'a pas été appelé.



<b>Recettes d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement)</b>	<b>1 656 814 €</b>
---	--------------------

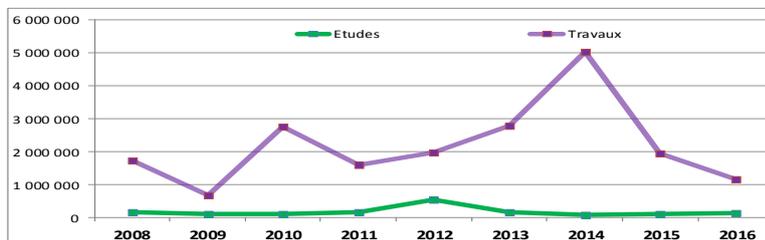
⇒ <i>Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL</i>	1 288 029 €
⇒ <i>Dotations aux amortissements</i>	204 701 €
⇒ <i>TVA sur études et travaux</i>	127 774 €
⇒ <i>Etudes suivies d'effet affectées sur mandats</i>	36 310 €

Dépenses d'investissement : 3 573 935 €

Dépenses réelles	2 283 107 €
------------------	-------------

- ⇒ Travaux en mandats dont 60 568 € de rémunération SEGAPAL **1 288 028 €**
- . Etudes 125 813 €
  - . Aménagement, Constructions et VRD 1 162 215 €

Evolution des dépenses d'études et de travaux en mandats (schéma + tableau)

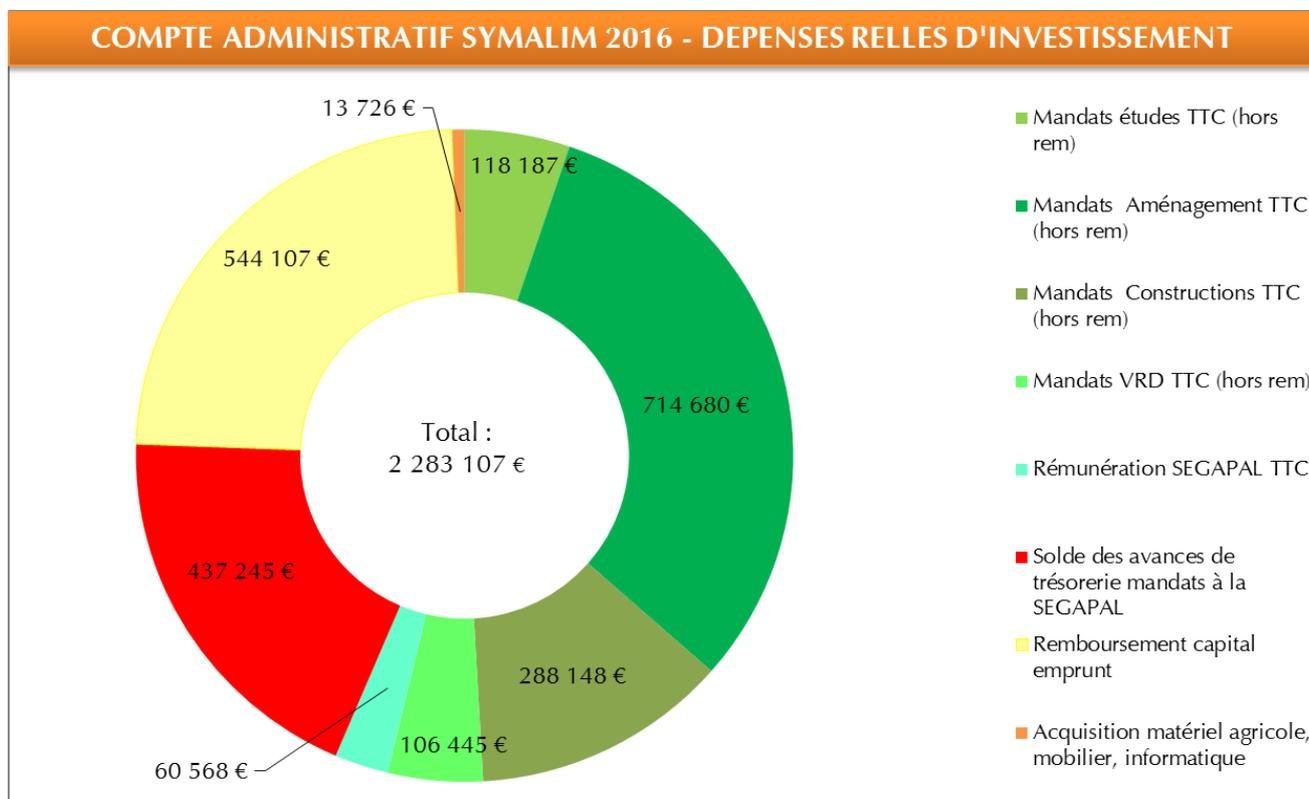


Evolution en € TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes	143 438	94 114	90 954	165 377	524 764	153 897	79 306	107 060	125 813
Travaux	1 714 946	679 183	2 743 279	1 591 187	1 980 116	2 772 632	5 037 758	1 944 408	1 162 215
<b>TOTAL</b>	<b>1 858 384</b>	<b>773 297</b>	<b>2 834 233</b>	<b>1 756 564</b>	<b>2 504 880</b>	<b>2 926 529</b>	<b>5 117 064</b>	<b>2 051 468</b>	<b>1 288 028</b>

HISTOGRAMME DES MANDATS D'ETUDES ET DE TRAVAUX TTC (REMUNERATIONS INCLUSE) EN € - 2016

N°mandat	Nom du mandat	Etudes & travaux TTC	Rémunération TTC	Etudes & Travaux TTC	% de réalisation par rapport au prév.
1410 -10.10	Etudes 2014 - Aménagement de la plage base de loisirs	16 560.00	1 987.20	18 547.20	26%
1510 9.3	Etudes 2015 - Gestion forestière	11 405.52	1 368.66	12 774.18	
1510 - 13.2	Etudes 2015 - programme d'action natura	5 397.00	647.64	6 044.64	40%
1510 - 14.3	Etudes 2015 - programmation bâtiment de l'îloz'	2 870.40	344.45	3 214.85	
1511	Etudes complémentaires programme restauration	81 954.00	3 278.14	85 232.14	12%
<b>ETUDES (article 20310/20311/20312)</b>		<b>118 186.92</b>	<b>7 626.09</b>	<b>125 813.01</b>	<b>26.0%</b>
4923	Aménagement de la forestière	105 983.42	5 087.23	111 070.65	90%
1321	Remise en eau de la lône de Jonage	92 956.30	4 165.73	97 122.03	20%
1520 - 9.3	Espaces verts 2015 - Gestion forestier	4 531.20	217.50	4 748.70	
1520 - 9.8	Espaces verts 2015 - Equipement des zones fréquentées	839.04	40.27	879.31	31%
1521	L'Atol : Plage études environnementales et suivi des travaux	419 109.64	20 117.28	439 226.92	92%
1620 - 9.1	Espaces verts - agriculture	24 716.90	1 186.42	25 903.32	
1620 - 9.3	Espaces verts - gestion forestier	10 780.89	517.49	11 298.38	58%
1620 - 9.8	Espaces verts - équipement des zones fréquentées	34 116.76	1 637.61	35 754.37	
1621	Aménagement pour le développement de l'agri bio en circuit court	20 781.77	997.52	21 779.29	17%
1622	Prise d'eau pour concession EDF	864.00	34.52	898.52	0.24%
<b>TERRASSEMENT / AMENAGEMENT (article 21280/21281/21282)</b>		<b>714 679.92</b>	<b>34 001.57</b>	<b>748 681.49</b>	<b>31%</b>
1335	Toilettes publiques	97 220.25	4 666.60	101 886.85	64%
1432	L'îloz' : aile ouest restauration	19 343.00	928.47	20 271.47	88%
1434	L'îloz'	18 486.41	887.35	19 373.76	38%
1531	Bâtiment 2015 HT	21 640.79	1 038.74	22 679.53	
1531 - 11.4	Aménagement zone technique du parc	13 655.91	655.48	14 311.39	69%
1531 - 11.7	Reprises des toitures	32165.27	1543.94	33 709.21	
1630	Bâtiment 2016 TTC	14893.33	714.87	15 608.20	83%
1631	Bâtiment 2016 HT	66298.55	3182.36	69 480.91	52%
1633	Travaux suivants agenda d'accessibilité	4444.8	213.35	4 658.15	19%
<b>CONSTRUCTIONS (ARTICLE 21350/21351/21352)</b>		<b>288 148.31</b>	<b>13 831.16</b>	<b>301 979.47</b>	<b>52%</b>
1450	VRD 2014 TTC	1 197.90	57.50	1 255.40	100%
1550	VRD 2015 TTC	27 471.24	1 318.61	28 789.85	
1550 - 5.1	VRD 2015 TTC - Gestion des déchets	4 572.00	219.46	4 791.46	69%
1550 - 9.16	VRD 2015 TTC - signalitique in situ	2 088.00	100.22	2 188.22	
1650	VRD 2016 TTC	29 860.28	1 433.30	31 293.58	
1650 - 11.6	VRD 2016 - L'îloz'	23 855.89	1 145.09	25 000.98	30%
1655	CLS 2016 TTC	17 400.00	835.20	18 235.20	47%
<b>VRD (article 215380/215381/215382)</b>		<b>106 445.31</b>	<b>5 109.38</b>	<b>111 554.69</b>	<b>62%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 227 460.46</b>	<b>60 568.20</b>	<b>1 288 028.66</b>	<b>32%</b>

⇒ Remboursement capital emprunt (a.1641)	544 107 €
⇒ Solde du compte avance sur opération de mandats (a.238)	437 246 €
⇒ Acquisition matériel de transport et mobilier (a.2182 ; 2183)	13 726 €



Dans le cadre de la loi MOP, la SEGAPAL assume la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et travaux réalisés en mandats moyennant une rémunération de 4% sur les travaux et de 10 % sur les études.

Les dépenses d'investissement justifiées par la SEGAPAL s'élèvent sur l'exercice 2016 à **1 288 028 €**.

Le taux de mise en œuvre des dépenses par rapport aux prévisions est d'environ **32 %** qu'il convient de réajuster des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et non justifiées).

A cela s'ajoute un volume important de reste à réaliser 2016 d'un montant **TTC 2 346 317 €**. Ce qui porte le réalisé 2016 à **3 634 344 € TTC**, le taux de mise en œuvres des dépenses est porté à une moyenne de **91 %**.

Investissement + rémunération SEGAPAL	Budget 2016 TTC	Réalisés 2016 TTC	RAR 2016 reportés au BS 2017 TTC	Réalisés 2016 TTC + RAR 2016 = engagement	Pourcentage de réalisation
Etudes	903 919	125 813	648 493	774 306	86 %
Aménagement/ Terrassement	1 721 562	748 681	676 207	1 424 888	83 %
Constructions	1 033 339	301 979	710 790	1 012 769	98 %
VRD	431 420	111 555	310 826	422 381	98 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 090 240</b>	<b>1 288 028</b>	<b>2 346 316</b>	<b>3 634 344</b>	

<b>Dépenses d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement)</b>	<b>1 290 828 €</b>
---	--------------------

⇒ <b>Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL</b> (a.238)	1 082 755 €
<i>Avances 2016 : 1 520 000 € - 437 245 € (solde du compte avance 2016)</i>	
⇒ <b>TVA sur études et travaux</b> (a.2762)	127 774 €
⇒ <b>Plus ou moins values sur cession d'immobilisation</b> (a.192)	43 989 €
⇒ <b>Etudes suivies d'effet affectées sur mandats</b>	36 310 €

Par ailleurs, en fin d'exercice 2016, des restes à réaliser sont à constater en section d'investissement (Dépenses et Recettes) qui ne comportent que les opérations réelles avec un solde déficitaire de **57 859,05 €** qui correspondent aux dépenses et recettes engagées sur les mandats SYMALIM/SEGAPAL pour la réalisation d'études et travaux mais non mandatées au 31/12/2016.

⇒ En Dépenses :	<b>1 909 071,00 €</b>
Avances de trésorerie en mandats d'investissement (238)	1 909 071,00 €
⇒ En Recettes :	<b>1 854 211,95 €</b>
Subventions obtenues (1328/1321)	688 131,44 €
TVA récupérable (2762)	150 077,45 €
Emprunts (1641)	1 016 003,06 €

Les opérations d'ordre correspondantes feront l'objet d'inscription dans le cadre du budget supplémentaire 2017 en dépenses et recettes d'investissement.

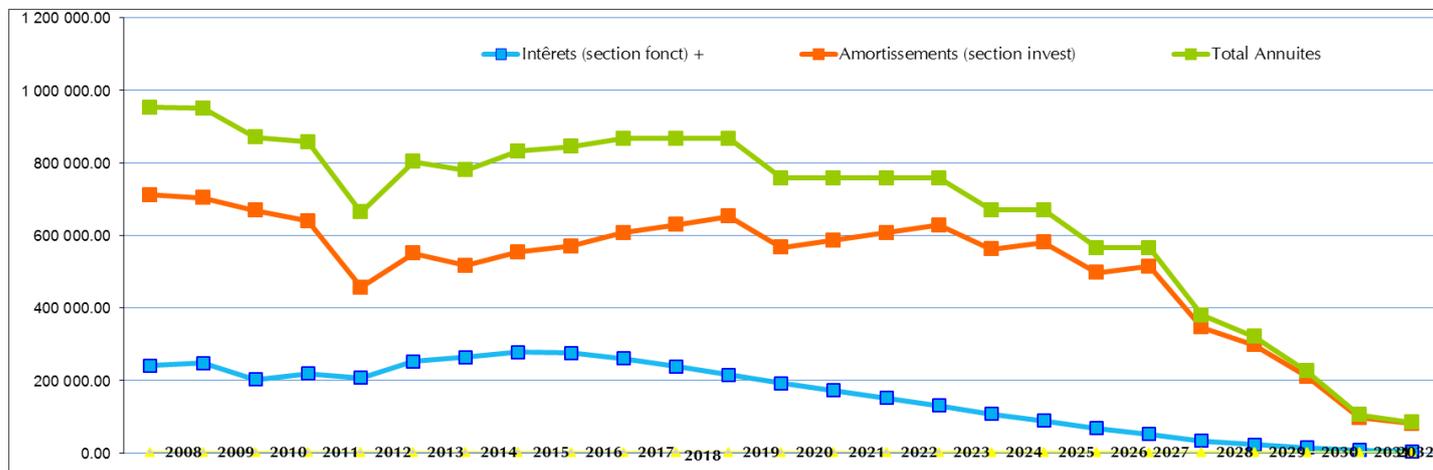
**ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2016**  
**Repris au Budget supplémentaire de l'exercice 2017**

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2016	REALISE 31/12/2016	Disponible 2016	RAR 2016	BS 2017	
20310	Frais d'études	38 686.49	6 355.07	32 331.42		27 231.52	648 493.83
20311	Frais d'études /TVA	7 737.90	1 271.02	6 466.88		5 446.31	
20312	Frais études TTC	857 494.92	118 186.92	739 308.00		615 816.00	
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (2031)</b>		<b>903 919.31</b>	<b>125 813.01</b>	<b>778 106.30</b>		<b>648 493.83</b>	
21280	Terrassement / HT	639 399.55	462 844.31	176 555.24		93 074.23	676 207.44
21281	Terrassement / TVA	127 879.50	96 149.88	31 729.62		13 618.08	
21282	Terrassement / TTC	954 283.20	189 687.10	764 596.10		569 515.13	710 789.79
21350	Constructions /HT	720 348.07	160 364.45	559 983.62		547 184.42	
21351	Constructions/ TVA	142 456.23	29 501.44	112 954.79		105 622.40	
21352	Construction / TTC	170 534.28	112 113.58	58 420.70		57 982.97	310 825.91
215380	Réseau de voirie / HT	136 466.81	4 257.81	132 209.00		126 953.26	
215381	Réseau de voirie / TVA	27 293.36	851.57	26 441.79		25 390.66	
215382	Réseau voirie / TTC	267 660.20	106 445.31	161 214.89		158 481.99	
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (2128 -2135-2153)</b>		<b>3 186 321.20</b>	<b>1 162 215.45</b>	<b>2 024 105.75</b>		<b>1 697 823.74</b>	<b>2 346 316.97</b>
205	Concession et droits similaires,licences	0.00	0.00	0.00		0.00	<b>total RAR 2016</b>
<b>TOTAL 20 - Immobilisation incorporelles</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
2111	Terrain nus	0.00	0.00	0.00		0.00	
2158	Matériel et outillage techniques	0.00	0.00	0.00		0.00	
2182	Matériel de transport	15 000.00	13 618.76	1 381.24		0.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	0.00	107.44	-107.44		0.00	
2184	Mobilier	3 000.00	0.00	3 000.00	3 000.00	0.00	
<b>TOTAL 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>18 000.00</b>	<b>13 726.20</b>	<b>4 273.80</b>	<b>3 000.00</b>	<b>0.00</b>	
238	Avances et acomptes	3 884 965.88	1 520 000.00	2 364 965.88	1 909 071.00	0.00	437 245.97
<b>TOTAL 23 - Ir</b>					<b>1 909 071.00</b>	<b>0.00</b>	<b>solde compte</b>
2762	Créances s/transfert droit à déduct. TVA	305 366.99	127 773.91	177 593.08		150 077.45	<b>avance 2016</b>
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (2762)</b>						<b>150 077.45</b>	<b>1 909 071.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>8 298 573.38</b>	<b>2 949 528.57</b>		<b>1 912 071.00</b>	<b>2 496 394.42</b>	
1321	Autres subventions Etat	12 300.00	8 000.00	4 300.00	4 300.00	0.00	
1322	Autres subventions Région	0.00	0.00	0.00		0.00	
1323	Subventions Départements			0.00		0.00	
13251	Grand Lyon			0.00		0.00	
1327	Fonds FEDERE Europe			0.00		0.00	
1328	Autres subventions (EDF/ALE)	1 097 662.00	413 830.56	683 831.44	683 831.44	0.00	
<b>TOTAL 13 - Subventions investissements reçues</b>		<b>1 109 962.00</b>	<b>421 830.56</b>	<b>688 131.44</b>	<b>688 131.44</b>	<b>0.00</b>	
1641	Emprunts	1 016 003.06	0.00	1 016 003.06	1 016 003.06	0.00	
<b>Total 16 - Emprunts et dettes</b>						<b>0.00</b>	
20311	Frais d'études TVA	7 737.90	1 271.02	6 466.88		5 446.31	
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (20311)</b>						<b>5 446.31</b>	
21281	Agencement et aménag; Terrains / TVA	127 879.50	96 149.88	31 729.62		13 618.08	
21351	Constructions/ TVA	142 456.23	29 501.44	112 954.79		105 622.40	
215381	Réseau de voirie / TVA	27 293.36	851.57	26 441.79		25 390.66	
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (21281 - 21351 - 215381)</b>						<b>144 631.14</b>	
238	Avances et acomptes	4 090 240.51	1 288 028.66	2 802 211.85		2 346 316.97	
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales (238)</b>						<b>2 346 316.97</b>	
2762	Créances s/transfert droit et déduct.TVA	305 366.99	222 441.54	82 925.45	150 077.45	0.00	
<b>TOTAL 27 - Autres immobilisations financières</b>					<b>150 077.45</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 936 901.55</b>	<b>2 481 905.23</b>		<b>1 854 211.95</b>	<b>2 496 394.42</b>	
					<b>déficit RAR</b>	<b>-57 859.05</b>	

Restes à réaliser 2016	2 346 316.97
Solde du compte avance 2016	-437 245.97
Avances et acomptes sur mandats	1 909 071.00

### ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS de l'ancien SYMALIM

- ⇒ **7 461 K€** Encours de la dette au 01/01/2017
- ⇒ **6 650 K€** Emprunt souscrit entre 2008 et 2016
- ⇒ **1 016 K€** Solde à souscrire, constitué de
  - . Part 2015 276 026,06 €
  - . BP 2016 426 945,00 €
  - . BS 2016 313 032,00 €



### ETAT DE LA DETTE DU NOUVEAU SYMALIM

- ⇒ **8 721 K€** Encours de la dette au 01/01/2017



## Contact

### Symalim

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage

Propriétaire du Grand Parc

Siret 200 074 486 000 18 – APE 8411Z  
Autorisé par Arrêté Préfectoral du 20/12/2016

Conception, réalisation et édition : secrétariat général du Symalim – juin 2017

Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin FRANCE • Tél +33(0)4 78 80 23 92 • Fax +33(0)4 72 04 07 95 •  
[secretariat.symalim@grand-parc.fr](mailto:secretariat.symalim@grand-parc.fr)

[www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr)